



SYNDICAT MIXTE DE GESTION
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
OLIVIER MESSIAEN

Conservatoire de Digne les Bains
17 rue de l'ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél : 04.92.31.52.36

Conservatoire de Manosque
Couvent des Observantins
04100 MANOSQUE
Tél : 04.92.87.89.63

Projet d'établissement 2010 – 2013

Conservatoire à rayonnement départemental

des

Alpes de Haute-Provence

-	Présentation	page 3
-	I Présentation statistique du conservatoire à rayonnement départemental Des Alpes de Haute-Provence	page 5
-	II État des dysfonctionnements du conservatoire	page 19
-	III Orientations 2010 – 2013	page 23
-	IV Échéancier	page 40
-	V Les moyens	page 43
-	Fiches pratiques	page 43

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
OLIVIER MESSIAEN**

Conservatoire de Digne les Bains
17 rue de l'ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS
Tél : 04.92.31.52.36

Conservatoire de Manosque
Couvent des Observantins
04100 MANOSQUE
Tél : 04.92.87.89.63

Actuellement, le conservatoire des Alpes de Haute-Provence connaît de nombreux dysfonctionnements soulignés par le rapport d'audit de février 2008 et par le rapport d'inspection du ministère de la Culture réalisé en 2009.

Ces dysfonctionnements perturbent l'activité du conservatoire, nuisent à son image et l'empêchent de rayonner comme il devrait le faire sur ses territoires (la Communauté de communes Luberon-Durance-Verdon, la Communauté de communes des Trois Vallées, le département des Alpes de Haute-Provence et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur).

Le présent projet se donne pour objectif :

- de faire l'état des lieux du conservatoire ;
- de préciser la nature des dysfonctionnements ;
- de redéfinir les missions de l'établissement en tenant compte des directives ministérielles, des enjeux locaux et des attentes du public ;
- de faire toutes propositions susceptibles d'améliorer son fonctionnement.

Il est rappelé que ce document est une obligation faite aux établissements agréés par l'Etat. En effet, même s'ils se recoupent souvent, les objectifs et les intérêts des personnes attachées à la vie de notre établissement ne sont pas forcément les mêmes (élèves, parents d'élèves, équipe pédagogique, élus, administration, équipe d'entretien, associations...). Or, toutes ces personnes ont à travailler ensemble. Il devient nécessaire alors que chaque acteur fasse part de ses attentes.

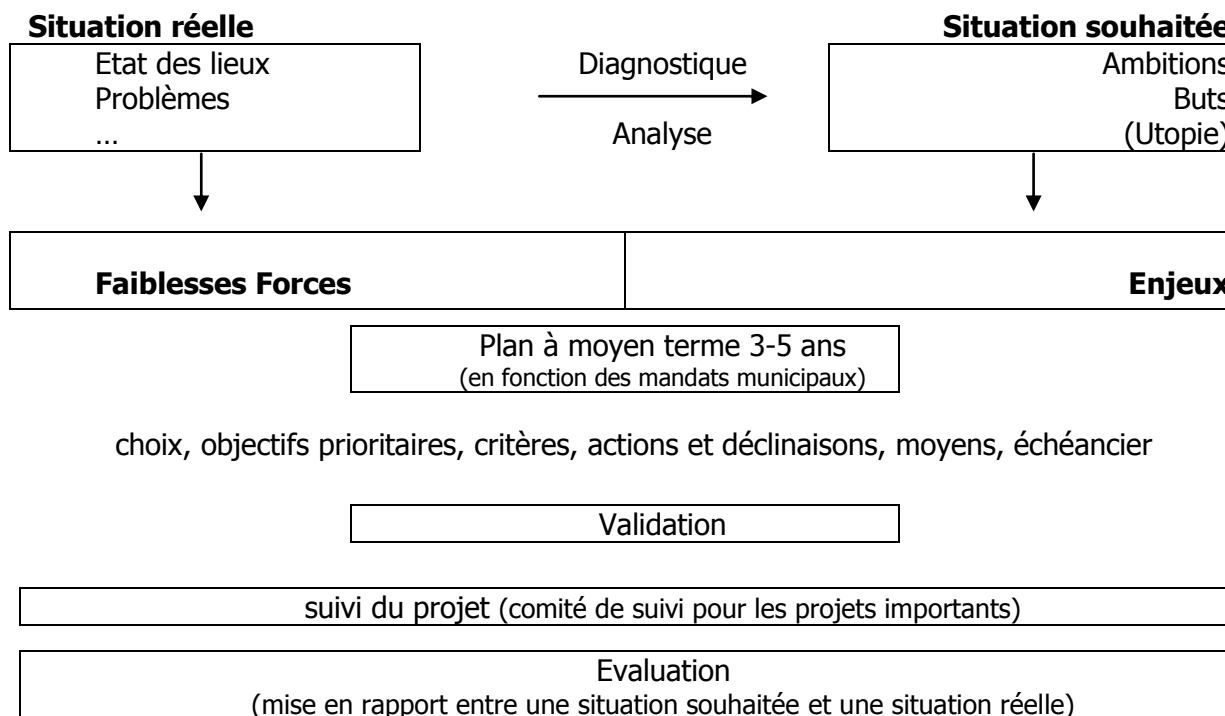
La démarche d'élaboration du Projet d'établissement est l'occasion de poser les questions majeures et d'apporter des réponses aux enjeux et au fonctionnement du conservatoire. Le Projet d'établissement est un instrument de planification qui permet de coordonner les thèmes transversaux qui animent l'établissement. C'est un guide, qui doit servir à l'ensemble des acteurs du conservatoire. Ce texte doit toutefois rester vivant ; il doit ainsi régulièrement être amendé afin d'évoluer en fonction de la faisabilité des projets, de leur actualité et des contextes dans lesquels ils s'inscrivent.

En résumé, le Projet d'établissement définit les grandes orientations du fonctionnement de l'établissement. Il formalise, sous forme de contrat, les attentes et les engagements des différents acteurs.

Echéancier prévisionnel

objet	acteurs	période
Diagnostic	Elus, instances de tutelles, inspection, audit, direction générale	2008 - janvier 2010
Réflexion et propositions	Ensemble des acteurs	février à avril 2010
Rédaction	Direction générale	Mai 2010
Présentation interne	Equipe pédagogique et administrative	Fin mai 2010
Présentation	Conseil d'établissement	Juin 2010
Validation finale	Comité syndical	Juin 2010
Mise en œuvre	Ensemble des acteurs	septembre 2010
Suivi et évaluation	Comité syndical, direction, conseil d'établissement	

Méthodologie



I Présentation statistique

I.1 Effectifs d'élèves

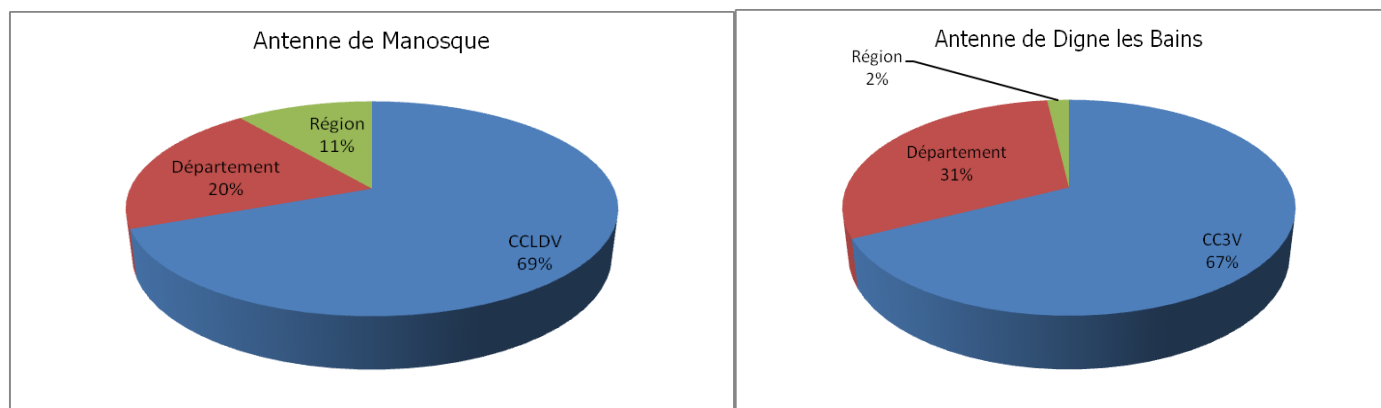
2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
774	779	715	787	815	703	810

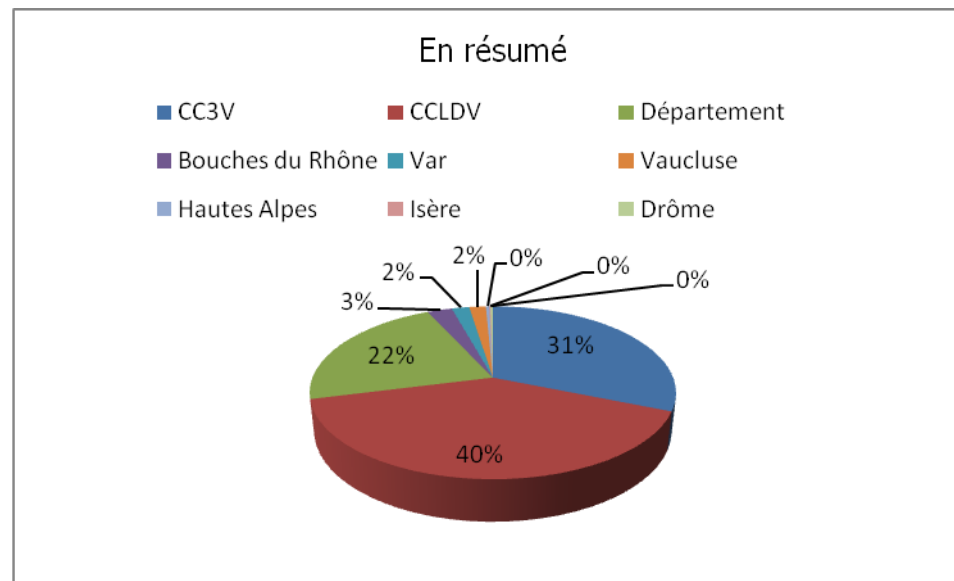
La baisse des effectifs de l'année 2008 semble correspondre à la mise en place de tarifs plus élevés pour certaines pratiques collectives ou ateliers (chant choral). Les effectifs du conservatoire sont assez stables.

Il est toutefois précisé que l'estimation de la capacité d'accueil du conservatoire est d'environ 970 élèves ; soit :

- 650 élèves en musique
- 226 élèves en danse
- 54 élèves en art dramatique
- 40 élèves en éveil

I.2 Origine géographique des élèves 2009-2010



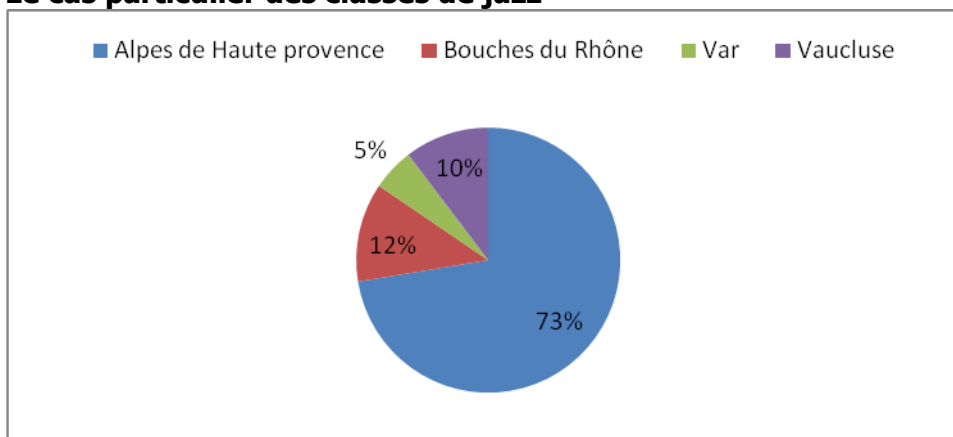


Commentaire

Le nombre réduit d'inscrits hors des communautés de communes des villes sièges du conservatoire s'explique par :

- les problèmes de déplacements induits par la topographie du département ;
- la présence d'autres propositions d'enseignement spécialisé sur le département ;
- la différence du coût des droits d'inscription pour les familles n'habitant pas les communautés de communes sièges (du simple au double).

Le cas particulier des classes de jazz



Le public inscrit en classe de jazz est généralement un public d'adultes et sont donc beaucoup plus mobiles. Ces élèves ont déjà de bonnes bases musicales et recherchent avant tout une qualité d'enseignement, quitte à faire de nombreux kilomètres. Le conservatoire, et particulièrement l'antenne de Manosque, attire ainsi un nombre conséquent d'élèves extérieurs au département (27%).

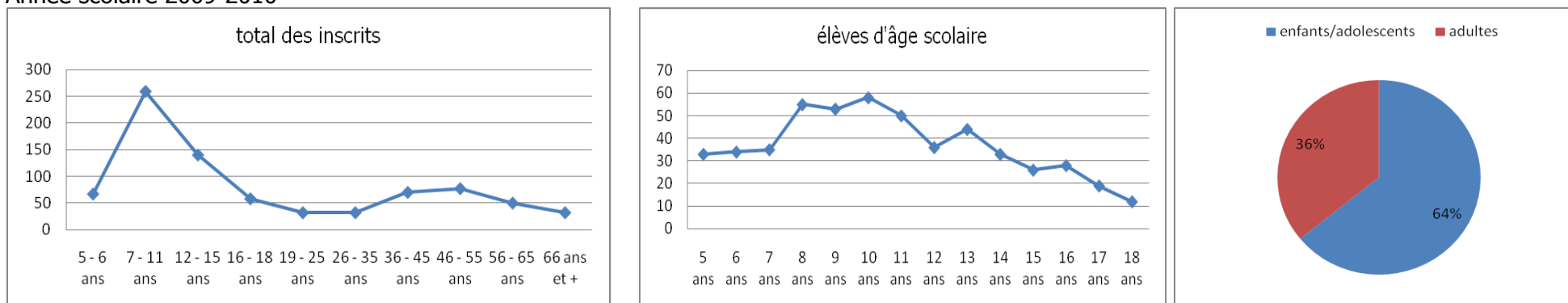
Ce rayonnement régional est très intéressant en termes d'image et de qualité pédagogique pour le conservatoire. Les classes de jazz du conservatoire fonctionnent bien et cela se sait.

Pour autant, il conviendra toutefois dans un proche avenir de :

- rajeunir le public fréquentant les classes de jazz ;
- donner une place plus importante aux élèves issus du conservatoire et/ou du département, sans pour autant exclure les musiciens de la région.

I.3 Fréquentation par âge

Année scolaire 2009-2010

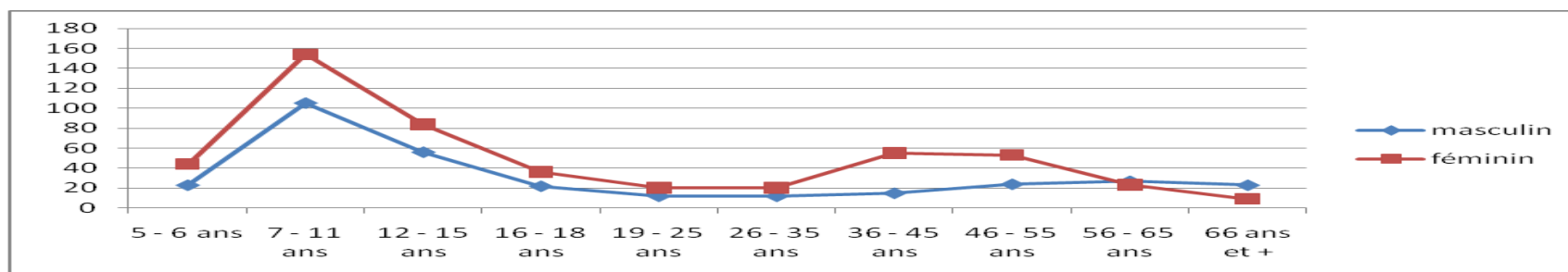


La fréquentation par âge n'est pas satisfaisante pour deux raisons :

- il y a un « effondrement » du nombre d'inscrits des élèves mineurs dès l'entrée en collège. Cette tendance s'accroît au lycée ;
- la proportion très importante d'adultes (34% sur l'ensemble des disciplines) montre que l'établissement ne joue pas son rôle premier à savoir d'accompagner la formation du public d'âge scolaire par un enseignement artistique.

Ces chiffres sont à rapprocher de la pyramide de fréquentation par cycle d'étude (Cf. paragraphe I.5).

I.4 Fréquentation par sexe



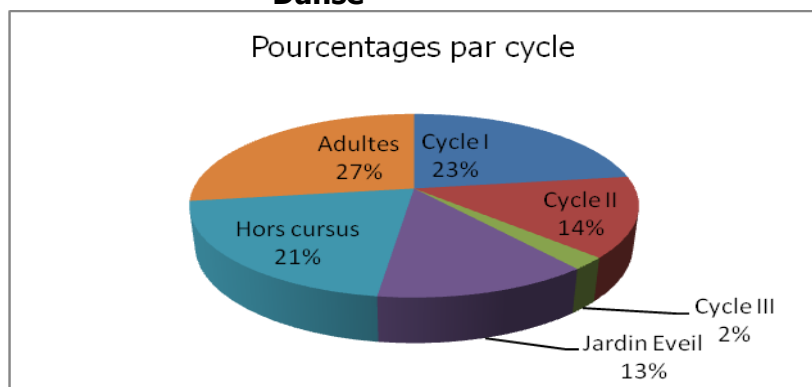
Soit : 61% de filles/femmes pour 39% de garçons/hommes sur le total des élèves.

Ce pourcentage est ramené à 53% de filles et 47% de garçons pour les élèves musiciens et comédiens (soit, hors danse).

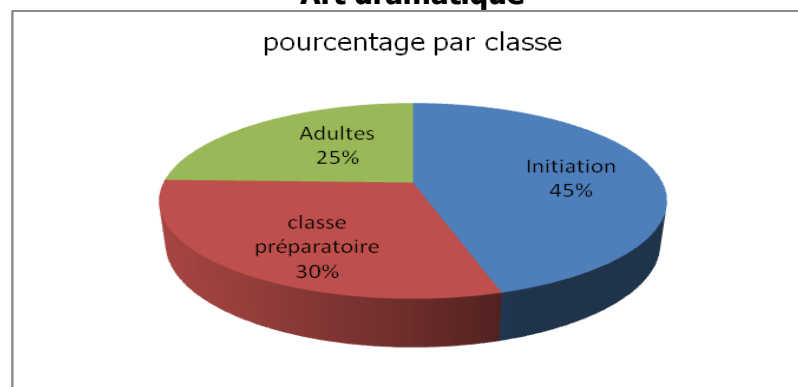
En France, les filles représentent 49% de la population des moins de 20 ans. D'une manière générale, les filles ont davantage d'activités (notamment culturelles) que les garçons, et elles les pratiquent plus longtemps. Ainsi, et comme pour tous les conservatoires de France (45% de garçons et 55% de filles), la proportion des filles inscrites au conservatoire est supérieure à celle des garçons, quelle que soit la discipline. Nonobstant, hormis pour la danse et ce pour des raisons essentiellement culturelles (image du corps et de la danse en général chez les garçons et surtout les familles...), cette proportion n'est pas écrasante. Des solutions sont toutefois à rechercher pour corriger cette proportion et notamment par l'instauration de cours d'éveil musique et danse susceptibles de modifier cette image désuète de la danse.

I.5 Fréquentation par cycle

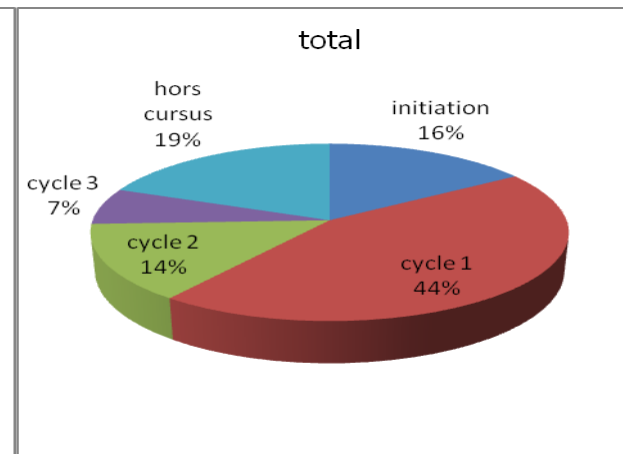
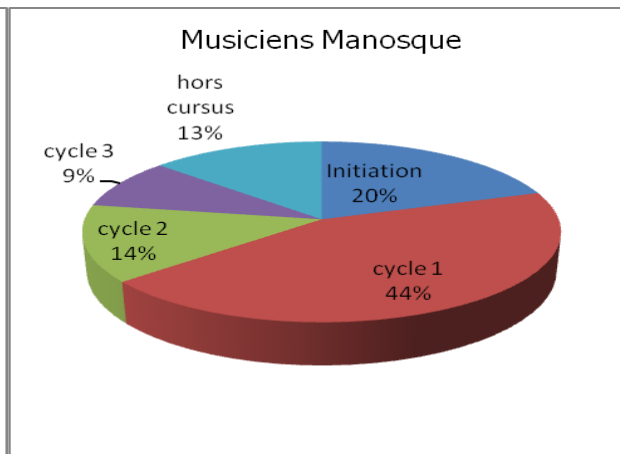
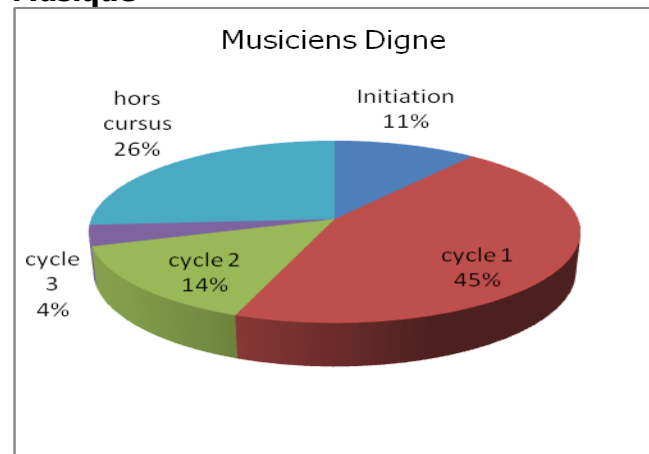
Danse



Art dramatique



Musique



Classe de jazz

	cycle 1	cycle 2	cycle 3	hors cursus
Digne	10	3	2	7
Manosque	6	10	8	12
total	16	13	10	19

Soit un total général de 68 élèves.

Pour les musiciens et les danseurs, la part des élèves hors cursus est trop importante au regard de celle des inscrits en cycles d'étude. Il importe que le conservatoire dispense un enseignement le plus complet possible ; le cursus étant la voie qu'il convient de privilégier dans les années à venir. Une fois l'équilibre retrouvé, il sera temps d'aménager les temps pédagogiques adaptés aux demandes particulières du public.

Concernant les élèves musiciens inscrits en cycle, la pyramide de fréquentation reste inquiétante avec :

	cycle 1	cycle 2	cycle 3
musique	68%	22%	10%

Pour mémoire, les moyennes nationales avoisinent respectivement les 58%, 27% et 15%.

I.6 Le problème de la pyramide de fréquentation des cycles

Les questions relatives à la fréquentation des cycles d'étude est différentes selon les disciplines.

Art dramatique

A ce jour, aucun élève d'art dramatique n'est inscrit en cursus traditionnel. La classe de théâtre est en reconstruction. Le départ à la retraite en 2008 de l'ancien professeur a en effet déséplé la classe d'art dramatique ; les relations très fortes liant un enseignant de théâtre avec les élèves expliquent cette hémorragie.

Danse	cycle 1	cycle 2	cycle 3
danse	58%	36%	6%

Le pourcentage d'élèves inscrits en cursus traditionnel en danse n'est pas suffisamment conséquent pour être significatif - seuls 39% des élèves étant inscrits dans cette filière - ; soit un total cumulé de 61% entre les éveils, les initiations, les hors cursus et les adultes. Ces proportions doivent être corrigées.

Musique

Lors du paragraphe précédent, il a été vu que la pyramide des élèves inscrits en cycle d'étude traditionnel n'était pas satisfaisante. Il y a beaucoup trop d'abandons au cours des 1^{er} et 2^{ème} cycles. Cela montre la difficulté pour les élèves d'envisager un apprentissage artistique sur le long terme. Cette constatation n'est pas propre au conservatoire des Alpes de Haute-Provence. Elle est commune à l'ensemble des établissements d'enseignement

spécialisé de France. Nonobstant, ce défaut s'ajoute au faible nombre d'élèves inscrits en cursus traditionnel. Le conservatoire a donc un double problème à résoudre :

- le manque d'élèves inscrits en cursus ;
- sa difficulté à conserver ses élèves.

Différentes explications peuvent être avancées justifiant cette pyramide par trop « écrasée » :

1. la mauvaise orientation des élèves – absence de critères d'intégration des nouveaux élèves induisant des abandons a posteriori ;
2. le manque d'adéquation des contenus de notre formation avec les attentes du public ;
3. l'insuffisance de suivi des élèves et de concertation entre professeurs ;
4. le défaut de travail personnel des élèves impliquant des difficultés d'apprentissage lors de passage à des répertoires plus difficiles.

Il faut aussi prendre en compte :

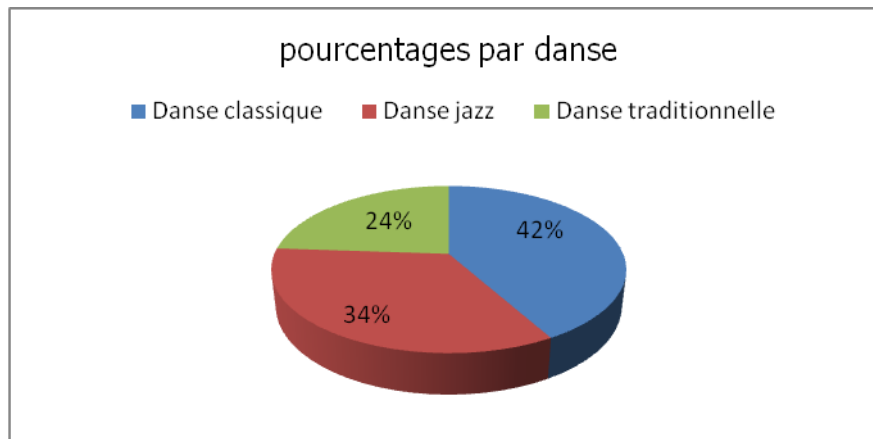
5. la rareté des universités importantes sur le département impliquant un départ prématuré de nos grands élèves ;
6. l'importance prise par les études générales pour les familles dès l'entrée en seconde.

Pour corriger cela, il importe d'agir sur l'orientation, le suivi, le travail et l'implication des élèves et des familles, mais aussi sur nos contenus pédagogiques.

I.7 Fréquentation par discipline

Il s'agit du nombre d'élèves/cours ; certains élèves peuvent être inscrits dans plusieurs disciplines.

Danse



Élèves/physique

	Cycle I et/ou enfants	Cycle II et/ou adolescents	Cycle III	Jardin éveil	Adultes	s/total
Digne	18	15	0	12	32	77
Manosque	27	19	3	11	13	73
	45	34	3	23	45	150

Élèves/cours

Cycle I	Cycle II	Cycle III	Jardin éveil	Hors cursus	Adultes
42	26	4	24	38	50
Total					184

Soit un total de 150 élèves/physiques et 184 élèves/cours fréquentant le conservatoire pour les classes de danse. Plus que pour toutes autres disciplines, l'enseignement de la danse implique l'apprentissage de différentes techniques. En l'occurrence pour le conservatoire des Alpes de Haute Provence les techniques classique, jazz et traditionnelle. C'est une des richesses de l'établissement de proposer trois disciplines. On regrettera toutefois l'absence de la danse contemporaine. Il conviendra de développer des stages en ce sens avant tout recrutement.

Les effectifs des classes de danse sont bien entendu en deçà du potentiel horaire de l'établissement ; ce, malgré l'implication des enseignants.

Par ailleurs, le nombre peu important d'élèves inscrits en cycle (39%) est préoccupant.

La mise en place de classes à horaires aménagés en danse apportera des solutions à ces différentes questions.

Enfin, le nombre d'inscrits adultes est particulièrement élevé (près d'un tiers des élèves/physique). L'objectif n'est pas de réduire le nombre des adultes mais d'augmenter le nombre des élèves d'âge scolaire. En effet, les cours collectifs offrent une souplesse et un coût moindre admettant l'accueil de tout type de public sans en exclure aucun.

Art dramatique

Digne

Initiation	classe préparatoire	Adultes
12	8	2

Manosque

Initiation	classe préparatoire	Atelier clown
12	8	11

Total

Initiation	classe préparatoire	Adultes	Atelier clown
24	16	2	11

53

Grâce au travail effectué par l'actuel professeur, les effectifs sont à présent très satisfaisants. Une nouvelle génération d'élèves acteurs fréquente la classe de théâtre (40 élèves ont entre 9 et 15 ans). Reste à présent à confirmer ce travail par l'augmentation progressive d'inscription en cycles d'étude traditionnels, seul cursus reconnu par le ministère de la Culture.

Musique

	Cycle I	Cycle II	Cycle III	Initiation	Adultes	s/total
Chant	15	5	5		4	29

Flûte traversière	18	11	3	6	7	45
Hautbois	7	2	1	1	1	12
Clarinette	14	6	1	3	6	30
Saxophone	7			3	18	28

Trompette	10		2	4	7	23
Trombone	3	3	3		1	10

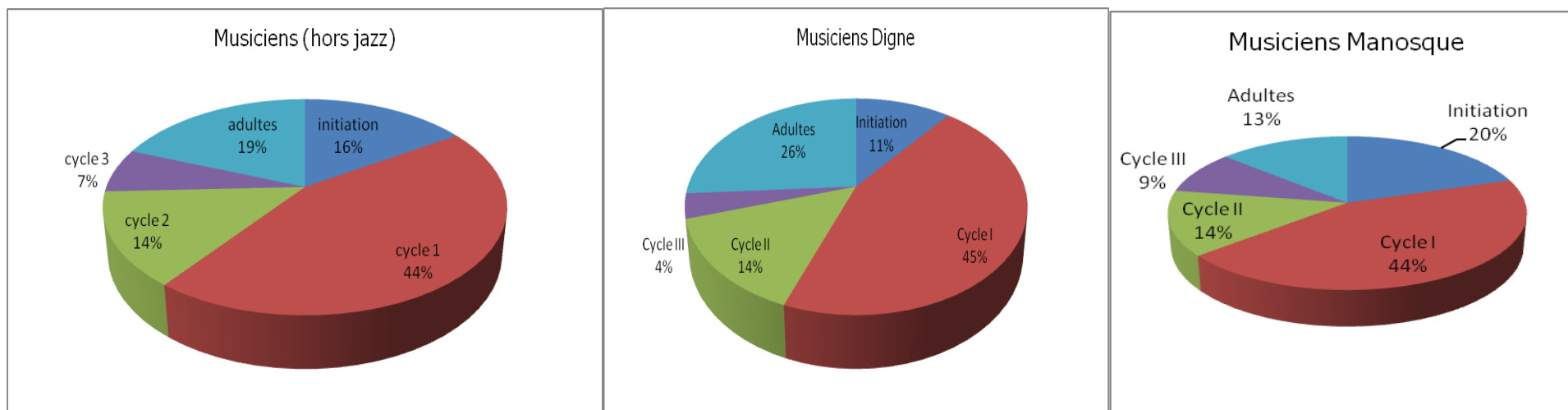
Percussions batterie	13	3		9	1	26
Accordéon	10	3	2	4	11	30
Piano	67	18	10	6	8	109
Guitare	25	8	5	31	3	72

Flûte à bec	9	1	1	5	8	24
Clavecin	9	3	1	6	12	31

Galoubet					6	6
Violon traditionnel					7	7

Violon	33	9	3	9	4	58
Alto	8		1	4	7	20
Violoncelle	12	11	2	4	2	31
Contrebasse	8	2		1	2	13
	268	85	40	96	115	604

	cycle 1	cycle 2	cycle 3	hors cursus	Total
Jazz	16	13	10	19	68



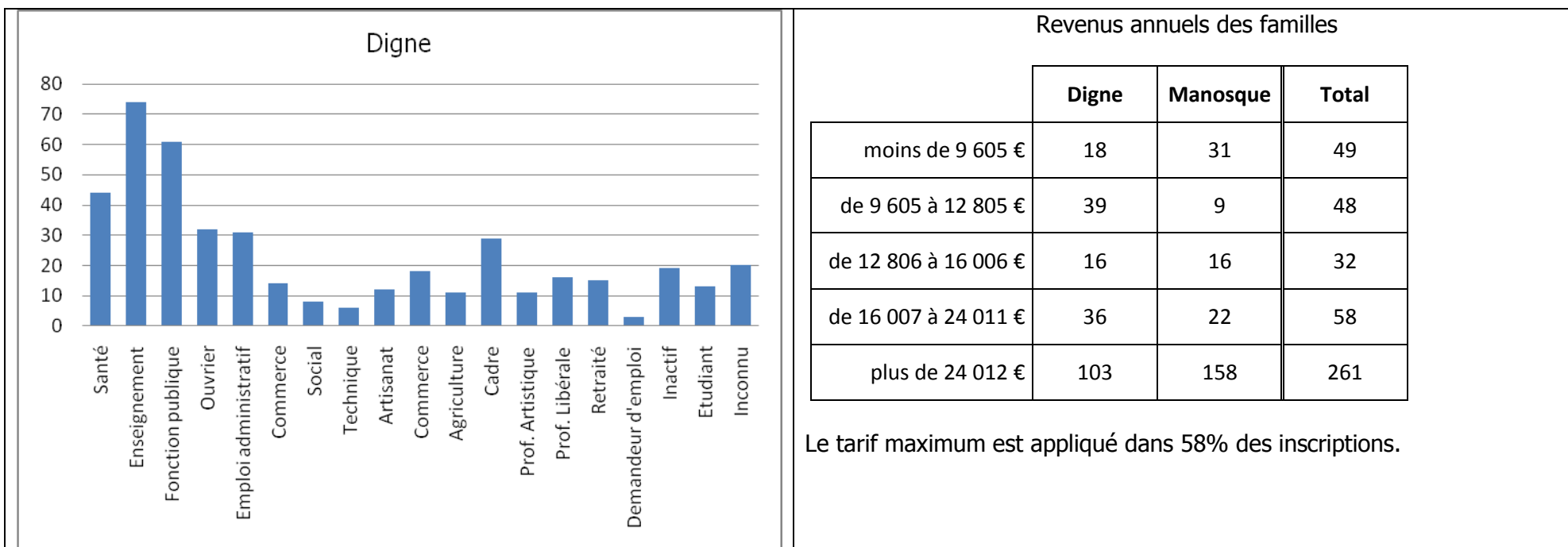
Présences aux cours de formation musicale en comparaison des cours d'instrument

		Digne		Manosque	
		FM	Instrument	FM	instrument
Cycle 1	1	21		44	
	2	23		41	
	3	21		35	
	4	25		20	
Total		90	121	140	136
Cycle 2	1	14		18	
	2	6		10	
	3	4		5	
	4	4		3	
Total		28	39	36	46
Cycle 3		3	10	7	25

Ce tableau montre toute la difficulté qu'il y a à dispenser une formation complète. En effet, pour Digne, dès le cycle 1, 25% des élèves ne suivent pas de cours de formation musicale. Cette situation se retrouve en cycle 2 pour les deux antennes.

A noter aussi l'absentéisme des élèves ; proche de 10% pour les cours d'instrument et les cours de formation musicale. Ces pourcentages sont toutefois à relativiser car ils ont été calculés sur quatre mois incluant une période hivernale particulièrement rigoureuse.

I.8 Origine socioéconomique des élèves



Le tarif maximum est appliqué dans 58% des inscriptions.

La représentation socioéconomique du public fréquentant le conservatoire est relativement diversifiée. Toutefois, près de la moitié des familles inscrites appartiennent à des catégories socioéconomiques dites « moyennes » ou « supérieures » (chefs d'entreprises, cadre A, ingénieurs, enseignants, professions libérales...). Les catégories à faibles revenus sont sous-représentées.

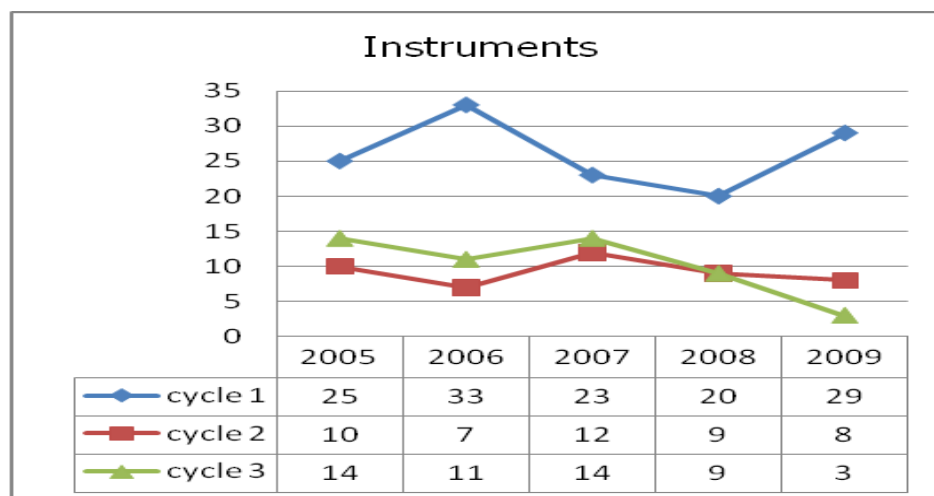
Sauf cas particuliers (établissements implantés dans des banlieues dites difficiles), ces statistiques correspondent à la moyenne nationale.

Dire que l'origine et le comportement socioculturel des familles influent sur leurs enfants est une évidence admise de nos jours. (Cf. Etude statistique réalisée par J. Domens, J.-P. Martin et M. Capel, intitulée *Les loisirs des enfants de huit à douze ans* ; consultable sur le site : melissa.)

« Des comportements homogènes face aux loisirs ont effectivement pu être identifiés. Avec la confrontation des groupes aux variables les plus immédiates de l'identité et de l'environnement des enfants (le sexe, les structures de la famille, la situation géographique) de premiers faits notables apparaissent. En particulier, les filles pratiquent plus de loisirs que les garçons. [...] le niveau scolaire et la catégorie socioprofessionnelle des parents ne sont pas innocents dans la détermination des loisirs des enfants de 8 à 12 ans. Les inégalités de dotations en capital culturel (diplômes), en capital économique et capital social s'expriment : une position élevée dans la hiérarchie des capitaux assure aux enfants la diversité des activités, alors qu'une faible dotation joue le plus souvent comme une barrière à l'entrée. L'absence de pratique relève plus de la discrimination que du rejet, souvent pour des raisons de contrainte économique, financière, culturelle. Le rapport aux activités parentales, la transmission directe des activités, et la valorisation par les enfants du comportement parental permettent d'achever l'analyse : on en vient ici à la sphère familiale, lieu privilégié de l'étude de la transmission culturelle. Il apparaît alors que les activités intellectuelles, comme la fréquentation des théâtres ou des musées, sont partagées par les parents et enfants des milieux favorisés, qui sont aussi les plus enclins à communiquer sur leurs loisirs. De manière symétrique, la non-pratique parentale empêche le plus souvent l'enfant de pratiquer une activité. [...] »

L'action menée au collège du Mont d'Or apparaît donc comme étant essentielle en termes de démocratisation de l'enseignement artistique et de recherche de nouveaux publics. Les élèves touchés correspondent en effet à un public dont ni le contexte social ni la culture familiale ne prédispose à une activité artistique.

I.9 Les diplômes et certificats donnés



Le nombre d'élèves danseurs et comédiens présentant une fin de cycle n'est pas suffisamment représentatif pour être commenté.

Pour les disciplines instrumentales, on constate un tassement progressif des réussites aux examens de fin de cycle 3. Les réussites en fin de cycle 1 devraient pouvoir être beaucoup plus stables.

Le nombre de passage de cycle reste inférieur à ce que peu prétendre l'établissement. Ceci est dû en partie à la qualité de l'enseignement dispensé pour certaines disciplines, au manque de cohérence pédagogique entre les différentes disciplines musicales, et enfin, au nombre trop peu important d'élèves inscrits en cycles d'étude. (Près d'un tiers des élèves ne sont pas inscrits en cycle).

I.10 Les pratiques collectives

Il y a :

1. une insuffisance de propositions en matière de pratique collective ;
2. une insuffisance de fréquentation des ensembles existants de la part des élèves. La participation même à un orchestre pose problème pour de nombreuses familles.

Ce deuxième point est essentiellement dû à un manque de suivi du parcours des élèves et à l'absence d'un réel projet pédagogique du conservatoire. A force de laisser le choix aux élèves par crainte de les perdre ou par négligence pédagogique, la participation même aux pratiques collectives devient facultative.

Il s'agit donc là de deux problèmes distincts appelant des solutions particulières (cf. : chapitre III). Il est en effet rappelé que les pratiques collectives sont une des constituantes incontournables du parcours pédagogique que doivent défendre les conservatoires agréés par l'État.

I.11 L'équipe pédagogique et administrative

Professeurs titulaires

ARMANI	Julien		jazz	16 h
AZAM	Gilbert	CA	trompette	16 h
BARROIS	Bernard	DE	formation musicale	16 h
BARSEY	Patrice	CA - DE	hautbois	8 h
BERSEGOL	Jean-Claude	CA	saxophone	16 h
CLAVEL	Sylvie	CA	piano	16 h
FARANDA-DAVID	Karine	CA - DE	danse classique	16 h
KAEPPELIN-GAUTHIER	Virginie	CA - DE	clavier - musique ancienne	16 h
MEHAT	Anne	CA - DE	violon	16 h
NEGRO	Cécilia	CA	accordéon	16 h
PAILLARD	Benoît	CA - DE	jazz	16 h
REYMOND	Philippe	CA - DE	piano	16 h
ROUX	Pierre	CA	contrebasse	16 h

Professeurs contractuels

MAURICE	Philippe		art dramatique	16 h
---------	----------	--	----------------	------

Assistants Spécialisés d'Enseignement Artistique - Contractuels

BOURRELLY	Sébastien	DE	musiques traditionnelles	4 h
DOREL	Marc	DE	trombone	11 h
GABET	Patrice	DE	musiques traditionnelles	10 h
MOLINIER	Anne	DE	danse jazz	20 h

Assistants Spécialisés d'Enseignement Artistique - Titulaires

ALVADO	Stéphanie		flûte traversière	15 h
BERSEGOL	Alain		saxophone	20 h
BERTRAND	Catherine	DE	flûte traversière	20 h
BOURGOIS	Marjorie	DE	accompagnement piano	20 h
DESCAMPS	Martine	DE	chant lyrique	17 h
GARS	Marielle	DE	piano	15 h
LEBOUCQ	Olivier	DE	violon	20 h
LEDUY-DORISON	Cécile	DE	guitare	20 h
MARIOTTI	Christian	DE	percussions	20 h
MONARDO-FERRERI	Patricia		accordéon - formation musicale	20 h
PAUL	Boris	DE	guitare	20 h
PAYOT	Valérie	?	intervenante danse St Tulle	6 h
SARETTO	Yves		alto	20 h
TESTE	Ioël	DE	danse classique	20 h
THIBAUD	Christine	DE	flûte à bec	20 h
THOURY	Marie-Alix	DUMI	éveil	6h45

Assistants d'Enseignement Artistique - Titulaires

FAROULT	Valérie	DE	clarinette	20 h
MALAHIEUDE	Isabelle	DE	Formation musicale	20 h
MARCEL	Patrick		violoncelle	20 h

Assistants d'Enseignement Artistique - contractuels

MIHNEVA	Maya	DE	danse traditionnelle	20 h
---------	------	----	----------------------	------

Soit un total de 625 heures de cours hebdomadaires.

Il y a un bon équilibre entre hommes et femmes au sein de l'équipe pédagogique (19/19).

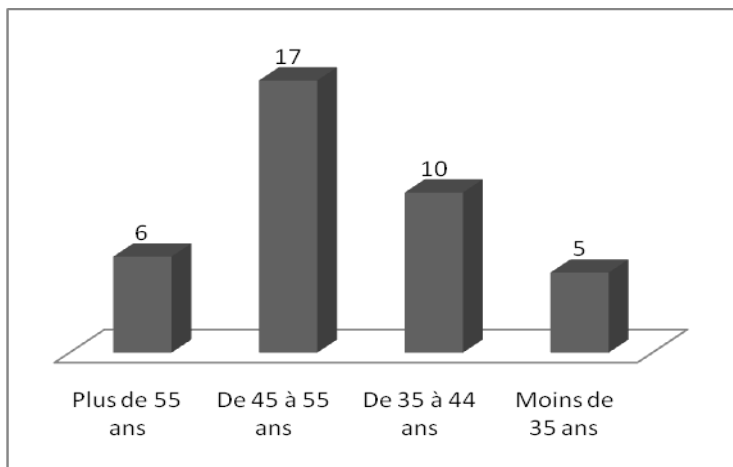
Statut des enseignants

- 82% de titulaires

➤ 18% de contractuels

Ces pourcentages montrent la volonté du syndicat mixte d'avoir une équipe pédagogique pérenne.

Pyramide des âges des professeurs du conservatoire



Soit un corps professoral ayant une expérience pédagogique certaine.

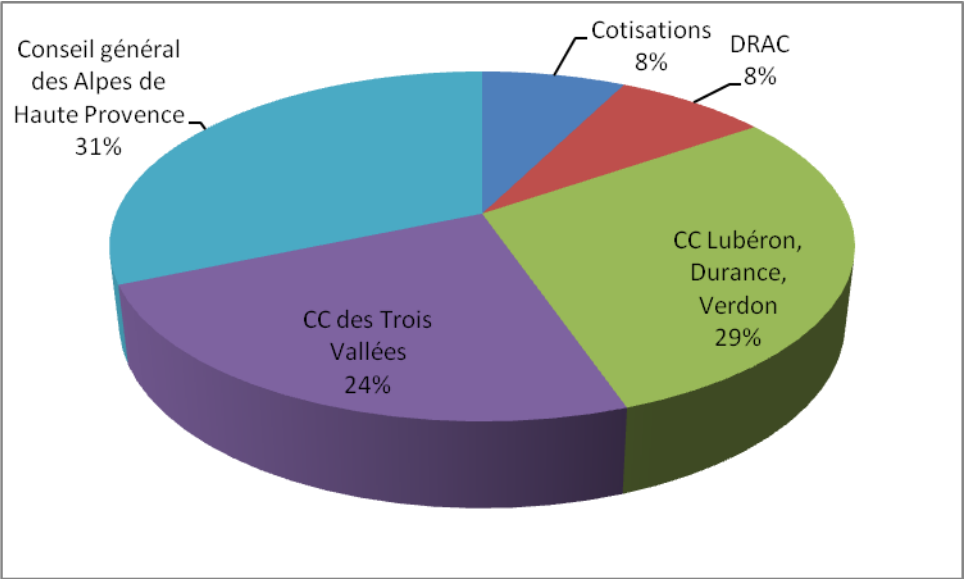
Administration

AMIEL	Murielle	rédacteur	35h
AMIEL	Barbara	adjoint administratif	20h
CONIGLIONE	Christine	adjoint adm. 2ème classe	32h
HAUDECOEUR	Monique	adjoint adm. 2ème classe	35h
LUQUET	Martine	adjoint adm. 2ème classe	35h
MUT	Christine	adjoint adm. 1ère classe	35h
NOGARA	Brigitte	adjoint tech. 2ème classe	27h
PATRIS	Joël	adjoint anim. 2ème classe	35h
SANCHEZ	Sylvie	adjoint adm. 1ère classe	
SCHRANKO	Laëtitia	agent d'entretien	20h
SEBBEN	Marydo	adjoint adm. 1ère classe	35h
VAN HEE	Maddy	adjoint princ. 1ère classe	35h

Direction

DOUCET	Eric	direction générale	35h
RASTELLI	Edith	directrice administrative	35h

I.9 Financement



II Les dysfonctionnements du conservatoire

II.1 Les indicateurs

1. Le nombre insuffisant d'inscrits.
2. Le nombre d'heures inoccupées – près de 13%.
3. La composition même du public fréquentant le conservatoire - beaucoup d'adultes (près de 40%), faiblesse du nombre d'élèves inscrits en cursus, pyramide des cycles trop « écrasée ».
4. L'image déplorable du conservatoire auprès de son public et de ses différents partenaires.
5. Le manque de rayonnement du conservatoire sur les communautés de communes sièges et sur le département.
6. Le découragement de l'équipe pédagogique.
7. La démotivation d'une partie de l'équipe administrative.
8. La « défiance » d'une partie des institutions départementales finançant le conservatoire.

II.2 Etat des dysfonctionnements du conservatoire

II.2.1 Raisons pédagogiques et artistiques

Des propositions pédagogiques qui manquent de cohérence

La qualité de l'enseignement dispensé par les professeurs est pour l'essentielle satisfaisante. Toutefois, certaines pédagogies doivent évoluer. Il en est de même de l'organisation et de la cohérence des parcours et des contenus pédagogiques proposés. Les cursus d'étude par exemple doivent être mieux définis et mieux respecter les propositions des textes officiels.

La trop faible présence des pratiques collectives

Cette discipline n'est pas suffisamment structurée et présente sur les deux antennes du conservatoire. Le manque d'ensembles ne permet pas au conservatoire de rayonner comme il devrait le faire. De plus, en matière d'orchestre le conservatoire ne joue pas son rôle fédérateur en matière d'accueil des élèves des autres écoles du département. Il en est de même pour la musique de chambre.

Un suivi des élèves déficient

Trop d'élèves ne suivent pas de cursus complet. L'absentéisme en cours de formation musicale est par exemple préoccupant. Devant l'insistance des parents d'élèves, une fiche de liaison trimestrielle est à présent en place. Son fonctionnement sur le premier cycle semble toutefois bien léger au regard du suivi que demande ce cycle d'orientation.

Une carence en matière de diffusion artistique

Un nombre trop peu important de manifestations sont organisées chaque année. Chaque élève devrait théoriquement être sur scène au minimum deux à trois fois par an...

II.2.2 L'organisation administrative

Une organisation et un accueil déficients

Ces dernières années, la qualité d'accueil du public sur Manosque n'a pas amélioré l'image du conservatoire. Par exemple, lors des inscriptions, certains usagers ne se sont pas inscrits faute d'informations satisfaisantes et de mauvaise organisation.

Autre exemple, les jours et heures d'ouverture des deux antennes ne sont pas adaptés. Comme tous les conservatoires de France, les élèves sont principalement accueillis hors du temps scolaire ; soit en fin de journée, le soir, le mercredi et le samedi. A ce jour, les deux antennes ferment généralement leurs portes à 20h30.

La répartition des tâches de l'administration n'est pas adaptée. Concernant l'accompagnement pédagogique des élèves et des actions, plusieurs personnes suivent souvent le même dossier et il n'est pas rare, par manque de concertation, d'avoir des réponses différentes à une question ou qu'un travail ne soit tout simplement pas effectué à temps.

Par ailleurs, Les tarifs des droits d'inscription du conservatoire semblent peu adaptés à la nature du rayonnement départemental du conservatoire. Par exemple, le public ne comprend pas que les droits d'inscription d'un élève habitant hors des communautés de communes où sièges le conservatoire soient doublés ; ce, malgré le financement du département. Le conservatoire perd là un nombre non négligeable d'élèves.

Des conditions matérielles difficiles

- absence de salles de diffusion propres ;
- impossibilité d'accueillir des personnes handicapées sur les deux antennes ;
- insuffisance de matériel pédagogique de base satisfaisant (pupitres, mobilier adapté,...) ;
- la difficulté pédagogique engendrée par la distance entre le conservatoire de Digne-les-Bains et l'annexe, accueillant les cours de danse, de théâtre et certains cours de musique ;
- des locaux souffrant d'un manque d'entretien chronique et des conditions sanitaires de l'annexe préoccupantes sur l'antenne de Manosque.

La précarité des contractuels

L'équipe pédagogique du conservatoire est assez stable. Toutefois, la présence des professeurs contractuels est fragilisée par le type de contrat proposé par le syndicat mixte – contrat sur 10 mois et inscription aux ASSÉDIC avec une baisse notable de rémunération. Il est ainsi plus difficile pour le conservatoire de s'attacher les jeunes enseignants, contractuels pour la plupart, qui préfèrent dès qu'ils le peuvent rejoindre des établissements plus importants. De plus, et malgré ses nombreuses richesses et atouts, le département des Alpes de Haute Provence n'offre pas l'attrait des territoires à forte démographie. Cette difficulté est accrue par les déplacements indispensables entre les deux antennes.

II.2.3 Un faible rayonnement départemental

- Absence de véritable réflexion du conservatoire quant aux enjeux pédagogiques et artistiques d'un rayonnement départemental ;
- Pas ou peu de présence hors des territoires de circonscription ; et encore le rayonnement sur les communautés de communes où siègent les antennes du conservatoire reste très limité ;
- Pas ou peu de partenariat avec les acteurs artistiques du département.

II.3 Les enjeux

II.3.1 Les atouts du conservatoire

Le conservatoire des Alpes de Haute-Provence dispose de nombreux atouts propres lui permettant une évolution favorable :

- c'est un établissement à rayonnement départemental référent ;
- il dispose d'une double implantation et donc d'une plus grande proximité territoriale ;
- il a des moyens matériels et financiers conséquents ;
- il possède une équipe pédagogique à fort potentiel ;
- il enseigne trois disciplines et dispose d'un département danse très riche (danse classique, danse jazz et danse traditionnelle).

Par ailleurs, la situation actuelle de l'enseignement spécialisé lui est particulièrement favorable avec :

- l'imminence de la mise en place du schéma départemental ; schéma dans lequel il doit jouer un rôle important ;
- la réorganisation régionale de l'enseignement spécialisé au regard des lois de décentralisation (travail en réseau avec les différents établissements de la région).

II.3.2 Les enjeux

- Augmenter de manière substantielle le nombre d'inscrits et rechercher de nouveaux publics ;
- Améliorer l'image du conservatoire et résoudre son problème d'accueil et d'information du public ;
- Améliorer la qualité et la cohérence de l'enseignement dispensé ;
- Faire rayonner le conservatoire sur ses différents territoires ;
- Travailler sur les réseaux départementaux et régionaux ;
- Développer la diffusion, le spectacle vivant et la création en lien avec les partenaires départementaux et régionaux.

III Orientations 2010 - 2013

Les missions du conservatoire

[Fiche pratique n°1]

Afin de rendre cohérent le projet pédagogique et artistique du conservatoire, il importe d'en rappeler les principales missions et, pour ce faire, de se référer aux textes officiels proposés par le ministère de la Culture.

Mission pédagogique et artistique

« Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles ; certains d'entre eux assurent également la formation préprofessionnelle. »

Missions culturelles et territoriales

« Les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre rayonnent sur un territoire ; ils suscitent et accueillent les partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions. [...]. Ils sont des lieux de ressources pour les amateurs [...]. Ils sont des centres d'animation de la vie culturelle, proposant au public leurs activités ; ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et favorisent les échanges avec les structures et associations culturelles... »

1 Augmenter le nombre d'élèves et favoriser l'inscription d'élèves d'âge scolaire

- Fidéliser les élèves inscrits (cf. « Améliorer la qualité de l'enseignement »).
- Rechercher de nouveaux publics principalement d'âge scolaire :
 - par l'organisation d'animations en milieu scolaire ;
 - par l'organisation de stages susceptibles de croiser les publics ;
 - par une revalorisation des classes musicales (CHAM) ;
 - par la mise en place et la valorisation de projets artistiques ponctuels en partenariat avec l'Éducation Nationale ;
 - par la mise en place de classes d'orchestre hors du conservatoire ;
 - par l'attrait de publics spécifiques (Iter – école internationale) ;
 - par des partenariats plus soutenus avec les acteurs culturels du département (médiathèques, saisons artistiques,...) ;
- Valoriser l'image du conservatoire :
 - par un plus grand soin apporté à l'accueil des familles lors des inscriptions et au suivi administratif des élèves ;
 - par une extension des heures d'ouverture au public du conservatoire ;
 - par des heures d'accueil des élèves d'âge scolaire davantage conformes à leur emploi du temps et non à ceux des adultes ;
 - par la mise en place d'outils de communication adaptés (site internet, journal du conservatoire, presse,...) ;
 - par l'organisation de manifestations à fort rayonnement.

2 Améliorer la qualité de l'enseignement

- Réhabiliter le cursus traditionnel :
 - par une réorganisation de l'éveil 5-6 ans (nombre d'élèves par cours, parcours coordonné,...) ;
 - par une meilleure orientation des élèves lors de leur entrée en cycle (limiter les abandons ultérieurs) ;
 - par une plus grande unité pédagogique entre les différentes composantes d'une même formation ;
 - par un meilleur suivi du parcours des élèves (carnet, relation avec les familles) ;
 - par une évaluation plus adaptée (corrélation entre le contrôle continu et les examens).
- Favoriser le travail interdisciplinaire :
 - par la mise en place de cours d'éveil regroupant musique et danse ;

- par le biais d'échanges ponctuels ou réguliers entre les disciplines ;
- par l'organisation de manifestations réunissant différentes disciplines.
- Proposer des parcours pédagogiques plus souples et mieux adaptés aux profils des élèves :
 - par la mise en place de « classes uniques » avec une unité de temps de lieu et de contenu pédagogique ;
 - par la mise en place de cursus adolescents et adultes.
- Valoriser les pratiques collectives :
 - par la mise en place de cours de chant choral ;
 - par la mise en place progressive d'ensembles et d'orchestres par familles instrumentales ;
 - par la réorganisation des cours de musique de chambre ;
 - par des partenariats adaptés avec des formations existantes.
- Avoir un souci d'excellence :
 - par l'organisation plus fréquente de master classes ;
 - par le renforcement des actions de type : « l'école du spectateur » ;
 - par la valorisation du travail des élèves (diffusion artistique).
- Mettre l'administration au service de la pédagogie :
 - par l'acquisition d'un logiciel plus performant de gestion du fichier élèves ;
 - par une réaffectation des tâches administratives.

3 Faire rayonner le conservatoire sur ses différents territoires

- Retrouver une logique d'établissement entre les deux antennes :
 - par un travail pédagogique mieux coordonné, notamment en ce qui concerne les pratiques collectives ;
 - par davantage d'échanges artistiques et pédagogiques via des rencontres par classe ;
 - par la mise en place d'une saison artistique commune.
- Développer une vie propre à chaque antenne sur son territoire – communauté de communes Luberon-Durance-Verdon pour l'antenne de Manosque et communauté de communes des Trois Vallées pour l'antenne de Digne-les-Bains par l'implication de chaque antenne sur des projets culturels locaux.
- Étendre son rayonnement au département :
 - par une réactivation du réseau des écoles de musique ;
 - par la recherche de nouveaux partenariats ;
 - par une diffusion artistique adaptée ;
 - par une implication soutenue dans le futur schéma départemental.

4 Les moyens

- La question des heures non affectées.
- La question des salles de diffusion.
- l'accueil des personnes handicapées.
- Les recrutements nécessaires.

- L'acquisition de matériel adapté.
- les travaux d'entretien des locaux.

III.1 Les effectifs du conservatoire

III.1.1 Rechercher de nouveaux publics principalement d'âge scolaire

Le nombre d'adultes inscrits au conservatoire est trop important au regard des élèves d'âge scolaire. Le conservatoire se doit d'être un accompagnement pédagogique et culturel à la formation que reçoivent les enfants et adolescents grâce à l'Éducation Nationale.

Des actions d'information et de découverte doivent ainsi être menées dans les écoles du département avec comme ordre de priorité : les deux communautés de communes sièges puis le département.

Mise en place d'animations en milieu scolaire sous forme de courts spectacles présentant les différentes familles d'instruments.

Les établissements concernés seraient :

- les écoles maternelles
- les écoles élémentaires
- les collèges.

Pour être efficace, ces actions doivent être préparées et suivies par un intervenant en milieu scolaire en ce qui concerne le primaire - actions conduites en partenariat avec la conseillère pédagogique musicale (CPM) de l'Éducation Nationale - et par les professeurs de musique des collèges pour le secondaire.

A ce jour, ces actions existent de manière ponctuelle. Elles doivent être davantage systématisées. Une partie du temps de cours du conservatoire actuellement non affecté pourrait ainsi être utilisé.

A terme et si le but escompté est atteint, ces actions en milieu scolaire seraient converties en « actions culturelles » auprès des territoires ne recevant aucune activité artistique, dans le cadre de la mission départementale du conservatoire en matière d'éducation artistique dévolue par le schéma départemental. La nomination d'un intervenant en milieu scolaire chargé du rayonnement départemental du conservatoire est ainsi nécessaire.

Mise en place et valorisation de projets artistiques ponctuels en partenariat avec l'Éducation Nationale

Des actions ponctuelles telles que menées actuellement en danse doivent être davantage exploitées.

Organisation de stages susceptibles de croiser les publics

Stages à thèmes fédérateurs avec artistes invités susceptibles de répondre aux attentes pédagogiques des élèves du conservatoire, mais aussi de nouveaux publics qui actuellement ont choisi d'autres structures d'enseignement. L'objectif est donc d'arriver à fixer au conservatoire ce public grâce à la qualité des propositions pédagogiques.

III.1.2 Revaloriser les classes musicales (CHAM)

[Fiche pratique n° 2]

Les classes musicales existantes

Les classes à horaires aménagés du conservatoire existent depuis septembre 2008. Elles ont pour vocation de : *Favoriser la réussite scolaire et artistique des élèves particulièrement motivés par les pratiques musicales et favoriser l'accès à cet enseignement aux enfants dont le profil social ne prédispose pas à cette orientation.*

La présence de telles classes en collège présente un réel intérêt :

- elles favorisent la démocratisation de l'enseignement artistique ;
- elles participent activement à la formation des élèves – développement de la sensibilité, apprentissage de la notion d'effort et de rigueur, respect de l'autre, sens du groupe, repères culturels, expérience de la scène ;
- elles valorisent le collège du Mont d'Or de Manosque grâce à un projet spécifique ;
- l'emploi du temps mis en place pour cette action permet d'optimiser la fréquentation des locaux du conservatoire (travail possible durant les heures scolaires).

Actuellement les classes de 6^{ème} et 5^{ème} existantes comptent respectivement 16 et 20 élèves. 10 heures d'enseignement leur sont allouées dont 4 par le conservatoire.

Les classes musicales arrivent aujourd'hui à un point d'étape de leur existence et différentes options sont envisageables.

1. Arrêt des classes existantes

Pas de reprise des cours dès la rentrée scolaire 2010-2011.

2. Poursuite de l'action dans sa forme actuelle

Les classes de 6^{ème} et 5^{ème} actuelles seraient conservées et deviendraient des 5^{ème} – 4^{ème} en 2010-2011, puis des 4^{ème} – 3^{ème} en 2011-2012. Ainsi, il n'y aurait pas de création de nouvelles classes 6^{ème} lors de la prochaine rentrée scolaire.

3. Poursuite de l'action actuelle et couverture progressive sur l'ensemble du cycle

Nécessité de créer une nouvelle classe de 6^{ème} en 2010-2011, puis une nouvelle en 2011-2012. Pour ce faire, le conservatoire devra dégager 2 heures supplémentaires d'enseignement en 2010-2011 et 2 heures supplémentaires en 2011-2012. A terme, 60 à 70 élèves seraient concernés.

4. Poursuite de l'action chant choral et ouverture de classes instrumentales

Lors de la mise en place des classes musicales, il a été choisi le chant choral comme discipline artistique ; choix judicieux compte tenu de la « souplesse » de cet « instrument ».

Toutefois, pour l'ouverture de futures classes instrumentales, il pourrait être intéressant d'utiliser les heures vacantes de certains professeurs d'instrument. Ces classes fonctionneraient sur le même principe que les classes vocales. Reste toutefois posée la question des instruments de musique nécessaires.

Pour les options 2, 3 et 4, il conviendra de reprendre en compte le projet pédagogique initial de ces classes musicales et notamment de réfléchir au rôle pédagogique que le conservatoire doit avoir. Actuellement, l'Éducation nationale est seule garante du parcours général et artistique des élèves ; le

conservatoire n'apportant qu'une part technique à la formation des élèves. Or, les textes officiels stipulent que la responsabilité de l'artistique incombe à la structure spécialisée.

Des classes d'orchestre sur le département

Dans un souci d'aménagement du territoire et de recherche de nouveaux publics, il est proposé l'ouverture de classes d'orchestre en lien avec l'Éducation Nationale (écoles élémentaires, collèges) et hors des villes centres. Les classes d'orchestre diffèrent des classes à horaires aménagés par leur statut et l'organisation qu'elles impliquent. Une convention pédagogique contraignante lie l'Éducation Nationale à l'enseignement spécialisé dans le cadre des CHAM, alors qu'un simple aménagement d'horaire est nécessaire pour les classes d'orchestre.

Cette proposition permettrait ainsi au conservatoire d'assumer pleinement son rôle départemental. Ces classes permettraient, de plus, d'utiliser les heures de professeurs actuellement vacantes.

III.1.3 Valoriser l'image du conservatoire par un accueil et une communication adaptés

Mieux accueillir et informer le public

[Fiche pratique n° 6]

D'une manière générale, l'organisation de l'accueil et du suivi administratif des élèves doit être définie en fonction des besoins pédagogiques et artistique du conservatoire. Il est notamment attendu que les heures d'ouverture de l'établissement s'allongent en soirée afin d'accueillir un plus large public. Les règles de sécurité et d'accueil du public impliquent qu'une personne soit présente lors de l'ouverture du conservatoire. Aujourd'hui, sur l'antenne de Digne le fonctionnement de cet accueil pose problème car il est réparti sur l'ensemble du personnel administratif y compris l'administration générale ; ce, au détriment des tâches habituelles (gestion des carrières des agents du syndicat mixte). En conséquence, la présence sur l'antenne de Digne d'un gardien en fin de journée est nécessaire. Concernant l'antenne de Manosque, la gestion des heures d'ouverture ne pose pas de problème. L'allongement prévisible des heures d'ouverture impliquera toutefois une modification des horaires de travail du personnel administratif.

Compte tenu des enjeux actuels, les désordres passés en termes d'accueil du public ne sont plus acceptables et doivent être corrigés. Il est donc proposé que le personnel chargé de l'accueil des familles soit plus précisément instruit des différentes activités proposées par le conservatoire. Une visite commentée des cours et activités clefs du conservatoire sera effectuée avec le personnel d'accueil.

Par ailleurs, une réorganisation des préinscriptions et des inscriptions est proposée afin de faciliter les formalités administratives pour les familles.

Mieux communiquer

Une communication autour des activités pédagogiques et artistique conduite par le conservatoire doit être mise en place. Ce poste suppose :

- la réalisation et le suivi de l'impression des tracts et affiches ;
- la réalisation et le suivi de l'impression de tous les documents d'information (saison artistique, plaquette du conservatoire,...) ;
- le suivi des relations avec la presse écrite, radio et télévision ;
- le suivi des invitations ;
- la mise à jour du site internet ;

➤ la création d'un journal d'information du conservatoire.
Ce poste nécessite la présence d'une personne à temps complet.

III.2 Améliorer la qualité de l'enseignement

La qualité pédagogique des enseignants du conservatoire est reconnue. Il est toutefois nécessaire :

- de redynamiser cette équipe par le biais d'un projet pédagogique et artistique fédérateur ;
- de proposer de nouvelles organisations pédagogiques, adaptées au contexte du territoire et à l'évolution des mentalités ;
- de résoudre la question des heures vacantes.

III.2.1 Faire évoluer le cursus traditionnel

L'éveil

Créer des conditions de travail plus propices

Par souci de cohérence et de qualité pédagogique il convient de limiter à 10 élèves le nombre d'inscrits par heure de cours.

La création de cours d'éveil interdisciplinaires regroupant musique et danse permettra de mieux appréhender le potentiel des élèves tout en leur donnant une base pédagogique plus complète. Dès 7 ans, les élèves pourront se déterminer quant au choix de leur discipline. Cette classe se déroulera parallèlement aux classes d'éveil traditionnelles, laissant ainsi les familles libres du choix de leur parcours.

Mieux accompagner le choix des élèves

Dès la fin de leurs années d'éveil, les élèves ont à faire le choix d'une discipline artistique. Il convient de mieux accompagner ce choix afin de limiter le risque d'une mauvaise orientation (cf. : paragraphe I.8).

Les ateliers de découverte instrumentale (6 ans) appelés « parcours coordonnés », sont une excellente idée. Ils sont menés avec succès par de nombreux établissements. Ils doivent toutefois être adaptés afin de mieux accompagner le choix des élèves. L'ensemble des familles d'instruments doit ainsi être présenté aux élèves. Au terme de ce parcours, cela implique la mise en place d'« observations » réalisées par les professeurs concernés ; ce, afin d'aider les enfants à choisir la discipline qui lui convient le mieux. Les aptitudes des élèves seront ainsi prises en compte. Un document susceptible de relater ces observations est à constituer.

Enfin, toujours dans un souci d'orientation, il conviendra d'accompagner plus précisément les familles dans le choix d'un instrument pour leurs enfants lors des inscriptions. Les attentes du conservatoire (temps de présence, travail personnel, assiduité, implication dans la vie de l'établissement,...) doivent être explicitées durant un entretien préalable à toute inscription.

Valoriser le cursus traditionnel

Mieux orienter les élèves lors de leur entrée en cycle d'étude

L'année probatoire, préalable à toute entrée en cycle doit être davantage exploitée. L'équipe pédagogique doit pouvoir se prononcer quant à l'inscription en cursus d'un élève ; cette inscription engageant l'élève et le conservatoire pour quatre ans. Les modalités de cette nouvelle observation restent à définir. Cette observation peut conduire à une réorientation des élèves (changement de discipline).

A ce jour, seuls les élèves des classes d'éveil ont accès à un parcours présentant les différentes disciplines enseignées par le conservatoire. Il conviendra de donner la possibilité aux élèves âgés de 7-8 ans nouvellement inscrits au conservatoire d'effectuer un parcours d'initiation préalable à leur entrée en cycle.

Mieux appréhender le parcours des élèves

Les contenus et le mode de fonctionnement du cursus traditionnel sont définis dans les textes référents¹ et sont censés être appliqués au conservatoire. Toutefois à ce jour, trop d'élèves ne suivent pas l'intégralité des cours contenus dans leur cursus faute d'attention portée par le conservatoire au contrôle de leur parcours (pratiques collectives, présence en formation musicale, formation musicale danseurs,...).

Un regard plus strict doit être porté sur l'organisation des cursus et le suivi des élèves. Pour ce faire, la mise en place d'un carnet de liaison tel que précisé dans le paragraphe III.2.5 apporterait une aide précieuse dans la relation familles/conservatoire.

Unifier les contenus pédagogiques

L'organisation pédagogique de l'enseignement musical n'est pas assez cohérente et notamment les liens entre la formation musicale et l'instrument. En conséquence, les élèves ne perçoivent pas suffisamment l'intérêt d'une telle formation et finissent par abandonner. Aujourd'hui encore, certains professeurs d'instruments ne voient dans les cours de formation musicale qu'un appui technique (lecture de notes, de rythmes,...). Quant aux pratiques collectives, elles sont trop souvent ignorées. Une plus grande cohérence dans les contenus de formation que reçoivent les élèves est indispensable.

Pour ce faire, il convient :

- de définir un socle commun de connaissances par cycle ;
- de préciser les objectifs et les contenus pédagogiques par cycle pour chaque discipline ;
- de mieux répartir les acquis entre les différentes disciplines d'un même élève ;
- de mettre en place et/ou de travailler sur des répertoires communs ;
- de travailler sur des parcours innovants (classes uniques) susceptibles de mieux globaliser la formation (cf. : paragraphe III.2.2) ;
- de s'assurer parallèlement du suivi des élèves selon des modalités qu'il convient de définir.

Ces items sont à croiser avec les propositions faites en matière de fréquentation par cycle abordée ci-dessous.

La formation musicale

La formation musicale est une constituante déterminante du parcours des élèves musiciens. C'est le lieu où peuvent être reliés les savoirs techniques, musicaux et culturels. Il importe donc de donner à cette discipline la place qui lui revient. La part technique doit être pensée en fonction d'une culture indispensable pour former des musiciens autonomes et critiques. La juxtaposition de savoirs théoriques n'est pas suffisante. Bien au contraire, l'oreille critique mais aussi le goût et la culture doivent être la base de cette discipline. Les apprentissages théoriques étayeront ces connaissances.

La place du chant doit évoluer. Des épreuves difficiles sont données à chaque passage de cycle. Or, les élèves ne disposent d'aucune technique vocale sérieuse susceptible de leur permettre de réussir cette épreuve.

L'absentéisme des élèves dès le cycle 2 – notamment à Digne – est préoccupant. Cet absentéisme est un indicateur de l'inadaptation de notre formation. Une réflexion quant à l'organisation et aux contenus des cours est donc indispensable.

Valoriser le travail des élèves

¹ Cf. : schémas d'orientation pédagogique en danse, théâtre et musique.

Enfin, l'enseignement dispensé par le conservatoire doit être guidé par la recherche permanente d'une qualité artistique. Nous devons être d'une grande exigence.

Nous devons donc apprendre à nos élèves le goût du travail bien fait, la réflexion, le respect des autres et de soi-même ; toutes propositions susceptibles de construire un musicien, danseur, comédien responsable.

Organisation de master classes

Les masters classes ont pour vocation de permettre à des élèves de rencontrer et de travailler avec des artistes ayant une expérience de la scène reconnue.

Une dizaine de masters classes par an sont à organiser pour l'ensemble des disciplines du conservatoire. Chaque master classe doit faire l'objet d'une présentation publique des élèves, et si possible d'une présentation publique de ou des intervenants.

III.2.2 Proposer des organisations pédagogiques plus souples

Les classes uniques

[Fiche pratique n° 3]

Les classes uniques, tout en s'intégrant au principe des cycles, sont une réponse à la question de la globalisation de l'enseignement (cf. paragraphe III.2.1). Leur intérêt est triple car elles favorisent l'unité de temps, de lieu et de contenu d'un enseignement.

Différentes formules sont envisageables :

- le maître unique : un professeur enseigne un instrument à 3 – 4 élèves ; le temps est proportionnel au nombre d'élèves ;
- les maîtres uniques : deux professeurs (formation musicale et instrument) enseignent à 5 – 6 élèves ; le temps est proportionnel au nombre d'élèves ;
- la classe unique : plusieurs professeurs collaborent simultanément à la formation d'un groupe d'élèves (unité de temps, de lieu et d'enseignement) ;
- la classe unique par cycle ; soit un groupe d'élève d'un même cycle mais de niveaux différents.

Ces classes peuvent être menées sur d'autres sites que les antennes du conservatoire et notamment sur les territoires n'ayant pas ou peu d'enseignement musical ; ce, afin de répondre aux attentes départementales en matière d'enseignement spécialisé.

Les cursus spécifiques

Le rythme d'acquisition et de travail d'un adulte et d'un adolescent diffère de celui d'un enfant. Actuellement, les adultes n'ont pas de cadre défini. Ils entrent soit en cursus traditionnel, soit pour un temps que ni le conservatoire, ni eux-mêmes ne peuvent préciser (aucune échéance, pas de contrôle,...). Concernant les adolescents, le cadre adapté à leur demande n'existe pas.

Enfin, il conviendrait de créer un parcours d'enseignement accessible, dès la fin du cycle 1, aux élèves ne pouvant assurer un cycle 2 traditionnel complet.

En conséquence, afin de mieux répondre aux attentes du public et de créer les cadres indispensables à toute progression, il convient de mettre en place des filières spécifiques pour les adultes et les adolescents.

III.2.3 Développer les pratiques collectives

[Fiche pratique n° 4]

Il est rappelé que, depuis plus de 20 ans, les pratiques collectives sont au cœur du projet pédagogique des conservatoires et donc de leur fonctionnement. En effet, les pratiques collectives :

- favorisent l'écoute ;
- permettent l'accès à un patrimoine artistique commun ;
- permettent une application immédiate des acquis des élèves ;
- permettent rapidement l'expérience de la scène,
- contribuent à la socialisation des élèves et à la construction d'un esprit de groupe.

Elles sont par ailleurs le fondement et le ferment de nos musiques, donnant ainsi la possibilité de répertoires musicaux ouverts (époques, styles, pays...).

Aussi, les pratiques collectives doivent-elles être développées et valorisées. Les ensembles doivent notamment participer davantage à la vie artistique du conservatoire.

Organisation prévisionnelle

Cycle 1

- Années 1 et 2 : participation à une séance de chant choral dans le cadre des cours de formation musicale ; soit : 1h de cours de FM + 1/2h de cours de chant choral. Ces cours peuvent être réalisés en tuilage entre deux cours de FM soit 20 enfants.
- Années 3 et 4, deux options :
 - poursuite du chant choral dans le cadre d'un ensemble spécifique (9 – 11 ans) ;
 - intégration dans un ensemble instrumental selon la discipline (vents, cordes, claviers,...).

A partir du cycle 2

Nécessité d'une double formation à déterminer selon le parcours de chaque élève, le potentiel d'élèves et les projets artistiques du conservatoire :

- formation à l'orchestre ;
- formation à la musique de chambre.

Sauf demande expresse des élèves, ils devront choisir entre ces deux formations. Pour le cycle 3 spécialisé, ils devront suivre les deux.

Les emplois du temps des pratiques collectives sont à définir en mai, lors de la préparation du programme d'activité du conservatoire. Aucun autre cours collectif de même niveau et notamment de formation musicale ne devra être programmé simultanément. Le temps nécessaire à l'enseignement des pratiques collectives sera dégagé du total des heures disponibles (pas de création de poste).

Compte tenu des difficultés induites par la disparité géographique du conservatoire et le manque d'effectif, le travail par session (mois, trimestres,...) semble s'imposer.

Le cas particulier de la musique de chambre

A ce jour, l'offre du conservatoire concernant la musique de chambre est ponctuelle, et se réduit à la préparation des examens de fin de cycle 3. Il n'y a donc pas de cours de musique de chambre à proprement parler.

Le statut du conservatoire implique la présence de cours de musique de chambre dès le cycle 2 ; plus précisément dès la fin du cycle 2 afin de préparer l'entrée en cycle 3. S'il est difficile d'étendre cet apprentissage à tous les instruments, la création d'un parcours de pratique collective intégrant la musique de chambre devient incontournable pour certains et notamment les pianistes.

Dans l'ordre des priorités du conservatoire, il ne semble pas opportun pour le moment de créer un temps spécifique à cette discipline pourtant essentielle. Pour autant, il conviendra de dégager un temps spécifique selon les besoins et les capacités de notre établissement ; temps devant être dégagé de celui des professeurs formés à cette discipline et dont les élèves ont inclus la musique de chambre dans leur cursus.

III.2.4 Développer la classe de jazz

La classe de jazz de Digne-Manosque possède un beau potentiel. Son rayonnement dépasse largement le territoire départemental et le nombre d'élèves domiciliés en région est significatif.

Elle touche cependant un public essentiellement d'adultes. Il conviendrait donc de « rajeunir » le public concerné par le biais d'actions en collège et en accueillant les élèves du conservatoire et notamment ceux inscrits en 2^{ème} cycle.

Dans cet esprit, un travail particulier est à faire avec les élèves pianistes. Un créneau horaire doit leur être réservé afin qu'ils soient initiés aux grilles d'accords jazz et à l'improvisation.

Parallèlement, un accompagnement instrumental des musiciens inscrits est nécessaire. La mise en place de cours de jazz-vocal (4 heures/hebdomadaires) répondrait à une forte demande et créerait une dynamique avec la filière voix.

Le nombre insuffisant de certains instruments (basse, batterie et vents) ne permet pas à ce département de se développer comme il devrait le faire. La mise en place de cours ponctuels (mensuels) avec des instrumentistes invités pourrait contribuer à valoriser ces instruments au sein du département jazz et, par extension au sein du conservatoire. L'intégration d'un professeur de saxophone à ce département répondrait aux attentes des instrumentistes à vent.

Il est attendu que le département jazz se développe, compte tenu de la qualité de ses professeurs et de son rayonnement artistique. Le moment venu, il sera nécessaire de mettre en place des cours de formation musicale jazz afin de libérer du temps pour les enseignants actuels ; ce, afin qu'ils prennent en charge de nouveaux ateliers.

III.2.5 L'évaluation

[Fiche pratique n° 5]

Nous devons redéfinir le mode de fonctionnement de l'évaluation au sein du conservatoire. Actuellement, seuls les examens permettent la validation du travail effectué. Les différents schémas pédagogiques portent un autre regard sur cette question. La part du contrôle continu prend par exemple une place très importante pour les cycles 1 et 2.

Concertations pédagogiques

Deux types de concertations pédagogiques sont à instaurer :

- les concertations de fin d'année, qui font l'objet d'un retour écrit auprès des familles. Elles concernent l'ensemble des professeurs d'un même élève. Elles sont généralement réalisées la dernière semaine de cours (pas de cours donnés) ;
- les concertations trimestrielles spécifiques pour les élèves présentant un passage de cycle.

Les écrits relatifs à ces concertations alimentent le dossier des élèves conservés par le conservatoire.

Le dossier des élèves

Un dossier doit relater l'ensemble des activités effectuées par un élève au cours de ses années de présence au conservatoire. Évaluations, mais aussi participations aux projets artistiques du conservatoire.

Il conviendra de trouver une forme adaptée à ce dossier.

Le suivi des élèves et les relations avec les familles

On le sait, la durée de présence d'un élève au sein du conservatoire dépend aussi de la qualité du suivi de son parcours ainsi que des relations entretenues avec la famille. Pour ce faire, la mise en place d'un carnet de liaison s'impose. (Carnet présentant les objectifs du conservatoire, les règles de vie, ainsi que le contenu des formations.) Ce carnet peut donner une plus grande cohérence à notre enseignement entre les différents cours (danse, art dramatique, formation musicale, instrument et pratiques collectives).

Le contenu et l'organisation des examens

Un examen est l'action de considérer attentivement avec réflexion un objet. C'est une observation analytique limitée dans l'espace et le temps.

L'examen est une partie de l'évaluation de nos élèves. La décision des membres du jury s'appuie généralement sur des habitudes qu'il conviendrait toutefois de (re)préciser. En l'occurrence, l'épreuve d'examen (et les membres du jury) doit-elle être la seule à décider de l'avenir des élèves ?

L'expérience de cette année 2010 montre que l'absence de commentaires directs de la part de l'équipe pédagogique ne permet pas au jury de prendre une décision adaptée pour tous nos élèves et ne correspond pas toujours à la vocation de notre établissement.

Par ailleurs, certains élèves présentés n'avaient pas encore leur place dans ce type d'épreuve. Sauf exception et après accord de la direction, il est nécessaire de laisser aux élèves le temps de « murer » leurs acquis et de les laisser aller au terme de leurs années d'un cycle. En les présentant trop tôt, nous prenons le risque de gêner les élèves au cours de leur cycle 2 (nombre d'années insuffisant pour compenser les manques techniques et artistiques).

Enfin, les examens de cette année 2010 ont montré qu'il manquait un cursus adapté à certains profils d'élèves. Notamment les adolescents ne pouvant assurer un véritable cycle 2, mais toutefois attachés à leur discipline et souhaitant la poursuivre encore un temps (cf. : paragraphe III.2.2).

En tout état de cause, une plus juste observation des élèves lors de leur entrée en cycle devrait éviter ces difficultés de fin de cycle 1 (cf. : paragraphe III.2.1).

Pour les cycles 1 et 2, nos attentes et notre mode de fonctionnement ne peuvent, à ce jour, être comparable aux établissements à rayonnement régional notamment en raison de l'absence de « sélection » que nous pratiquons à l'entrée.

Ainsi, conviendra-t-il de réfléchir :

- à la place de chaque type d'évaluation (contrôle continu, examen) ;
- aux critères techniques et qualitatifs attendus pour un passage ;

- au contenu des examens ;
- au déroulement même des examens : qui, selon le cycle, est susceptible de prendre la décision d'un passage (jury, équipe pédagogique, direction).

Cette réflexion quant aux contenus des examens doit être menée avec les différents partenaires pédagogiques du conservatoire (écoles du réseau, conservatoires de la Région,...).

III.2.6 Valoriser l'action culturelle

L'école du spectateur

Le conservatoire doit inclure dans son enseignement une part d'éducation culturelle via « l'école du spectateur ». Les villes de la région proposent une programmation particulièrement riche en matière de spectacle vivant. Des visites régulières dans les différentes salles de spectacle doivent être organisées dans chacune des disciplines et dès le plus jeune âge.

III.2.7 Mettre l'administration au service de la pédagogie

[Fiche pratique n° 6]

Les missions de l'administration

Elle met en place et garantit les moyens administratifs nécessaires au bon fonctionnement artistique et pédagogique du conservatoire ; soit :

1. l'accueil et l'information du public ;
2. la gestion des heures d'ouverture de l'établissement en fonction des besoins ;
3. le suivi administratif du parcours des élèves tant pédagogique que financier ;
4. le suivi administratif et la communication liés aux différentes manifestations proposées par l'équipe pédagogique ;
5. la gestion financière de l'établissement ;
6. la gestion des carrières du personnel du syndicat mixte.

Mieux répartir les tâches administratives

Actuellement, il arrive que deux voire trois personnes suivent un même dossier. Il s'ensuit un flou quant aux responsabilités et à la qualité du résultat. Cette organisation est inefficace et nuit à la qualité du service. Pour une meilleure gestion du travail il est impératif que chaque membre du personnel administratif soit responsable des tâches qui lui sont confiées.

L'administration générale doit se consacrer exclusivement à ses tâches administratives de gestion des carrières du personnel du syndicat mixte et cesser de s'occuper de l'accueil.

Acquérir un outil informatique adapté de gestion du fichier élèves

Actuellement, le logiciel de gestion et de suivi du fichier élèves n'est pas satisfaisant. Il est de plus mal utilisé (absence de cohésion et d'entente entre les deux antennes). L'acquisition d'un matériel plus performant simplifiera le fonctionnement pédagogique et administratif du conservatoire. Deux programmes sont actuellement à l'étude : IMuse et Duo.

Enfin et comme préciser dans la fiche pratique n° 6, une réorganisation des préinscriptions et des inscriptions sera mise en place dès juin 2010 afin de faciliter les formalités administratives pour les familles.

III.2.8 Le rôle de la parthèque

Le poste de bibliothécaire doit évoluer et être exclusivement affecté à la parthèque. Les deux antennes doivent notamment être couvertes selon un emploi du temps qu'il conviendra de définir.

Des liens avec les médiathèques du département sont à créer.

III.3 Faire rayonner le conservatoire sur ses différents territoires

Il y a nécessité pour le conservatoire à rayonner à la fois sur les communautés de communes sièges et sur le département. L'établissement doit ainsi faire un « grand écart » entre :

- avoir une logique d'établissement avec l'ensemble de ses élèves – soit sur les deux antennes - ;
- avoir une vie propre à chaque antenne sur le bassin de population qui est le sien – communauté de communes Luberon-Durance-Verdon pour l'antenne de Manosque et communauté de communes des Trois Vallées pour l'antenne de Digne-les-Bains ;
- et enfin, avoir un rayonnement départemental.

Concilier ces trois missions ne sera possible qu'avec un étroit partenariat avec des acteurs culturels et/ou institutionnels de ces différents territoires.

III.3.1 Retrouver une logique d'établissement entre les deux antennes

Par la mise en place d'outils de concertation

Parallèlement au Comité syndical dont la fonction et les champs d'action sont définis dans les statuts du syndicat mixte, il convient de mettre en place les outils de concertations susceptibles de prendre en compte les attentes de l'ensemble des personnes attachées à la vie de l'établissement.

Le conservatoire se doit de rétablir son Conseil d'établissement seul capable de faire toutes propositions concertées relatives à son fonctionnement.

Par ailleurs, et afin qu'un nouvel élan soit effectif au sein du conservatoire, une large concertation de professeurs experte pour apporter des réponses techniques, pédagogiques et artistiques aux problèmes précédemment évoqués, est elle aussi indispensable.

Une fois le nouveau mode de fonctionnement mis en place, le conservatoire pourra reprendre un rythme de concertations pédagogiques représentatives.

Par un travail pédagogique mieux coordonné

Le conservatoire doit retrouver un esprit commun entre les deux sites afin d'éviter la partition de son action pédagogique et culturelle.

Les pratiques collectives sont un des moteurs de l'action pédagogique et artistique du conservatoire. Or, par exemple actuellement, deux ensembles à cordes répètent séparément l'un à Manosque, l'autre à Digne-les-Bains et ne se retrouvent pratiquement que lors des concerts... Certes, l'éloignement géographique des deux antennes et la configuration même du département de favorisent pas l'unité de l'établissement. Il convient donc de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour que les différentes formations puissent travailler plus régulièrement ensemble.

Par ailleurs et pour chaque discipline, il conviendrait de réunir régulièrement et systématiquement les effectifs des deux antennes afin de valoriser le travail des élèves. La fréquence sera à déterminer en fonction des projets en cours (rencontre autour d'un projet artistique, master classes,...). Ces rencontres doivent s'inscrire dans une logique de valorisation de la diffusion artistique telle que proposé ci-après.

Par la mise en place d'outils pédagogiques communs

- Organisation de stages durant les week-ends et les vacances
- Rencontres d'orchestres et/ou d'ensembles
- Master classes.

III.3.2 Valoriser la diffusion artistique

[Fiche pratique n° 7]

Par l'organisation de manifestations artistiques et culturelles, les structures d'enseignement donnent un sens à l'apprentissage des élèves tout en les préparant à une vie d'artiste amateur ou professionnelle. Cette diffusion artistique permet de plus à l'établissement de mettre en valeur son action.

Pour être efficace et prendre sens, une diffusion artistique doit :

- être au cœur de l'action pédagogique et artistique du conservatoire ;
- participer à la vie culturelle des communautés de communes où siègent ses antennes et à celle du département ;
- chercher à croiser les publics et s'attacher à en rechercher de nouveaux ;
- valoriser la création artistique et l'originalité des productions.

Orientation générale

Il conviendrait que les ensembles instrumentaux à naître participent chaque année à un projet artistique, ou mieux, en soient l'initiateur et le porteur. Ces projets auront à dépasser le simple cadre d'une audition d'élèves.

Dans cet esprit, les projets interdisciplinaires devront être poursuivis et développés, avec comme objectif pédagogique supplémentaire : la prise en compte, par les acteurs d'un même projet, des particularités techniques et artistiques des autres disciplines. Il importe en effet dans un spectacle réunissant danse, art dramatique et musique, que les musiciens aient une étroite relation avec la danse, les danseurs avec la musique, les comédiens avec le chant et la danse.

Par ailleurs, les rendez-vous récurrents et les manifestations à thème doivent être favorisés (les journées de...). Tous les acteurs susceptibles d'être affiliés à une manifestation doivent être sollicités (exposition, conférences, animations,...).

L'accompagnement instrumental

L'accompagnement instrumental des élèves est à développer. Le nombre d'heures actuellement disponibles n'est pas suffisant et doit être augmenté. Dès la rentrée 2010-2011 un quota d'heures d'accompagnement est à prélever du total des heures allouées à l'enseignement du piano. Soit 10h pour chacune des antennes.

Il est attendu d'ici à trois ans que l'ensemble des élèves musiciens puisse bénéficier d'un accompagnement régulier durant l'année.

Mise en place d'une saison artistique

La mise en place d'une saison artistique « professionnelle » s'impose. Cette programmation aurait un triple objectif :

- permettre aux professeurs d'accompagner leur enseignement par des propositions artistiques concrètes ;
- y associer une part pédagogique pour que d'étroits liens soient tissés entre programmation et enseignement et rendre leur juxtaposition cohérente (stages préparatoires, rencontres avec des artistes invités, master classes, conférences,...).
- et enfin, permettre au conservatoire de rayonner sur le département.

Être présent sur les différents territoires

Il conviendra de répartir les projets artistiques en fonction des actions et des temps de programmation propres à chaque territoire. Pour ce faire, la constitution d'un fichier de salles de spectacle du département précisant leurs différentes caractéristiques sera à réaliser par le service communication du conservatoire.

III.3.3 Réactivation du réseau départemental des écoles de musique

Partenariats pédagogiques

- Reprise d'une réflexion pédagogique commune entre les différentes écoles conventionnées ;
- Accompagnement pédagogique des écoles conventionnées ;
- Rencontres pédagogiques départementales – recherche d'une qualité d'enseignement ;
- Évaluation, - organisation des examens ;
- Aide à l'écriture des Projets d'établissement ;
- Accueil d'élèves d'autres établissements ;
- Accueil au conservatoire des élèves ayant terminé leur parcours pédagogique au sein des écoles du réseau – fin de cycle 2 ;
- Compléments pédagogiques des écoles du réseau (orchestre, disciplines rares,...) ;
- Formation complémentaires des enseignants.
- Ouverture à de nouveaux partenaires.

Partenariats artistiques

- Rencontres instrumentales départementales autour de master classes ;
- Rencontre d'orchestres ;
- Projets artistiques communs ;

III.3.4 Rayonnement régional

Un pôle supérieur

[Fiche pratique n° 8]

Le ministère de la Culture s'est engagé dans une réforme de l'enseignement supérieur musical. En effet, à l'inverse des autres pays européens, la France ne disposait que de deux pôles supérieurs : Paris et Lyon ; soit une couverture territoriale insuffisante.

La région PACA, particulièrement riche en matière d'enseignement spécialisé et forte d'atouts culturels importants (création artistique, orchestres en région, festivals d'Avignon et d'Aix,...) doit pouvoir à présent, en ce qui concerne la musique, disposer du dispositif propre. La danse et le théâtre seront vus dans un second temps.

Si ses contours restent incertains pour le moment, ce pôle peut avoir un impact très positif en termes d'image pour le conservatoire des Alpes de Haute-Provence si ce dernier y participe à quel que titre que ce soit ; impact auprès des différents acteurs départementaux et régionaux.

IV Échéancier

Au regard de l'état des lieux et des dysfonctionnements relatés lors des chapitres I et II, l'orientation et les propositions de fonctionnement du conservatoire pour la période 2010 – 2013 s'articuleront en deux périodes :

1. répondre rapidement aux questions de fonctionnement, d'image et d'effectifs (2010-2011) ;
2. à plus long terme, afin d'améliorer la qualité de fonctionnement de l'établissement (2011-2013).

1 Texte cadre et structures de concertation

période 2010 - 2011	période 2011 - 2013	Évaluation - indicateurs
- Écriture du projet d'établissement du conservatoire.	- Application et suivi.	Bilan annuel Bilan de Projet en 2013.
Mise en place de structures de concertation : - Conseil d'établissement - Conseil des professeurs		Suivi et bilan de l'ensemble des acteurs. Place tenue par les structures de concertation dans l'évolution du conservatoire.

2 Augmenter le nombre d'élèves et favoriser l'inscription d'élèves d'âge scolaire

période 2010 - 2011	période 2011 - 2013	Évaluation - indicateurs
- Mise en place d'animation et de projets artistiques en milieu scolaire sur les secteurs des communautés de communes Luberon-Durance-Verdon et des Trois Vallées.	- Extension de ces actions aux établissements scolaires du département. - Évolution progressive vers des actions culturelles.	Impact sur le nombre d'inscrits discipline par discipline.
	- Mise en place de stages ouverts au public.	Nouveaux territoires touchés.
CHAM- - Mise en place de classes d'orchestre sur le département.		
- Améliorer la qualité d'accueil du public. - Réalisation et suivi de tous les travaux de communication. - Création et suivi du site internet.	- Création d'un journal d'information du conservatoire.	Qualité des retours du public (parents d'élèves, élus, partenaires, public,...).
	- Développer les partenariats avec les acteurs culturels locaux	

3 Améliorer la qualité de l'enseignement

période 2010 - 2011	période 2011 - 2013	Évaluation - indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation de l'éveil, de l'initiation et des parcours coordonnés. - Mise en place de cours d'éveil regroupant musique et danse. - Mieux accompagner les familles dans le choix d'une discipline. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des classes interdisciplinaires au théâtre. - Formalisation des « observations » avant l'entrée en cursus. 	<p>Nombre d'inscrits en cycles 2 et 3</p> <p>Qualité des acquis</p> <p>Diversité des parcours mis en place.</p>
<p>- Recherche d'une plus grande qualité et unité pédagogique entre les différentes composantes d'une même formation. cf. paragraphe III.2</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux suivre le parcours des élèves (carnet de liaison, dossier des élèves,...). - Mise en place de concertations pédagogiques. - Engager une réflexion quant au contenu et mode de fonctionnement des évaluations. 	<p>Nombre d'élèves inscrits.</p> <p>Qualité des retours du public.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des premières classes uniques au sein du conservatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élargissement des propositions de classes uniques. - Extension des classes uniques à d'autres sites départementaux. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Redéfinition des cursus d'enseignement en musique, danse et art dramatique. - Réécriture du règlement pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de cursus adaptés aux adolescents et aux adultes. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de Master classes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élargissement du public des Master classes 	
<ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation des pratiques collectives et des ensembles existants. - Création d'une filière chant choral. - Création d'ensembles par disciplines en complément de ceux existants. - Adaptation d'un temps spécifique à la musique de chambre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmer la présence des pratiques collectives. - Rendre progressivement leur fréquentation obligatoire. - Extension de la filière chant choral et mise en place d'une maîtrise. 	<p>S'assurer que l'ensemble des élèves musiciens ont accès à une pratique collective.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Réaffectation des tâches administratives. - Réorganiser les préinscriptions et les inscriptions du conservatoire. - Acquérir un outil informatique adapté de gestion du fichier élèves. 		<p>Adaptation de l'administration au nouvel organigramme.</p> <p>Performance du logiciel.</p>

4 Faire rayonner le conservatoire sur ses différents territoires

période 2010 - 2011	période 2011 - 2013	Évaluation - indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Retrouver une logique d'établissement pédagogique et artistique entre les deux sites. - Diffusion artistique sur les deux communautés de commune. 		Nombre, qualité et rayonnement des projets artistiques.
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une saison artistique professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Implanter progressivement et valoriser une diffusion artistique sur les différents territoires du département. 	
<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation du réseau départemental d'écoles de musique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension du réseau. 	Bilan quantitatif et qualitatif au regard des attentes du schéma départemental
	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion quant à l'opportunité d'une mise en place d'un pôle supérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de l'État. - Intérêt pour l'établissement.
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les partenariats avec les acteurs culturels départementaux. 		Fréquence, qualité des partenariats.

V Les moyens

V.1 Prévisions budgétaires

Le coût global du conservatoire a connu une augmentation régulière ces dernières années, due à l'évolution naturelle des salaires. Soit :

	DRAC	%	CONSEIL GENERAL	%	C C DIGNE	%	C C MANOSQUE	%
2002	182 634 €		554 180 €		422 468 €		510 038 €	
2003	182 634 €	0,0	588 010 €	5,8	456 300 €	7,4	543 865 €	6
2004	182 600 €	0,0	595 841 €	1,3	464 132 €	1,7	551 696 €	1,4
2005	182 600 €	0,0	594 790 €	-0,2	463 081 €	-0,2	550 645 €	-0,2
2006	182 600 €	0,0	617 636 €	3,7	485 926 €	4,7	573 490 €	4,0
2007	182 600 €	0,0	648 852 €	4,8	502 933 €	3,4	593 562 €	3,4
2008	175 495 €	-4,0	671 057 €	3,3	520 536 €	3,4	614 337 €	3,4
2009	173 000 €	-1,4	703 198 €	4,6	545 467 €	4,6	643 761 €	4,6
2010	173 000 €	0,0	685 780 €	-2,5	521 521 €	-4,6	640 609 €	-0,5
		-5,5		21		20,3		22,3

Une régulation des dépenses du conservatoire est attendue ces prochaines années. Cette régulation doit de plus s'accompagner d'améliorations en termes de qualité pédagogique.

Simulation 1 - basse

	Dépenses salariales	Dépenses de fonctionnement	Total	%
2010	2 252 910 €	267 166 €	2 520 076 €	
2011	2 203 176 €	200 000 €	2 403 176 €	-4,9
2012	2 264 228 €	200 000 €	2 464 228 €	2,5
2013	2 288 802 €	200 000 €	2 488 802 €	1
2014	2 297 587 €	200 000 €	2 497 587 €	0,4
				-1

Cette prévision inclue :

- l'augmentation annuelle de la masse salariale en fonction des avancements des agents (environ 3,5% par an) ;
- la modification du calcul de la prime ISOE ;
- la mise en place d'une saison artistique régulière ;
- aucune titularisation ;
- le départ à la retraite de deux professeurs en 2014.

Simulation 2 - moyenne

	Dépenses salariales	Dépenses de fonctionnement	Total des dépenses	%
2010	2 252 910 €	267 166 €	2 520 076 €	
2011	2 241 176 €	200 000 €	2 441 176 €	-3,2
2012	2 302 425 €	200 000 €	2 502 425 €	2,4
2013	2 332 347 €	200 000 €	2 532 347 €	1
2014	2 342 690 €	200 000 €	2 542 690 €	0,4
				0,8

Cette prévision ajoute, à la simulation 1, la titularisation de trois professeurs en 2011.

Simulation 3 - haute

	Dépenses salariales	Dépenses de fonctionnement	Total	%
2010	2 252 910 €	267 166 €	2 520 076 €	
2011	2 269 326 €	200 000 €	2 469 326 €	-2,1
2012	2 330 575 €	200 000 €	2 530 575 €	2,4
2013	2 360 497 €	200 000 €	2 560 497 €	1
2014	2 370 840 €	200 000 €	2 570 840 €	0,4
				1,9

Cette prévision ajoute, à la simulation 2, le passage d'une rémunération sur douze mois des contractuels. En effet, la présence de contractuels sur 10 mois peut être considérée comme une prise de risque budgétaire. Il est plus difficile pour le conservatoire de s'attacher les jeunes enseignants, contractuels pour la plupart, qui préfèrent dès qu'ils le peuvent rejoindre des établissements proposant des situations plus intéressantes. La nomination d'un titulaire suite au départ d'un contractuel n'est pas à exclure compte tenu de l'obligation faite aux collectivités territoriales d'embaucher en priorité des titulaires.

Il s'agit de prévisions n'intégrant pas les modifications possibles des règles de fonctionnement de la Fonction publique, ni la possibilité offerte aux agents de prolonger leur activité au terme de l'âge requis pour un départ à la retraite.

V.2 Les recrutements nécessaires

Rentrée scolaire 2010-2011

- un gardien sur l'antenne de Digne - 25 heures hebdomadaires ;
- un professeur de chant choral ;
- un intervenant en milieu scolaire à temps complet susceptible de coordonner les actions culturelles.

Rentrée scolaire 2011-2012

Extension de la filière chant choral. Complément horaires pour obtenir un temps complet.

Rentrée scolaire 2012-2013

Extension des heures destinées à l'enseignement du théâtre. Recrutement d'un professeur en complément horaire des heures existantes – temps à définir.

Rentrée scolaire 2013-2014

Après stabilisation du fonctionnement du conservatoire, ouverture progressive à de nouveaux enseignements :

- danse contemporaine
- basson
- cor
- tuba
- harpe

V.3 Les formations professionnelles

- L'éveil interdisciplinaire
- Technique Dalcroze – afin d'étayer la pédagogie développée dans les cours interdisciplinaires
- La pédagogie de groupe
- L'informatique musicale
- La politique culturelle et les actions artistiques
- Les règles de sécurité

V.4 L'acquisition de matériel

- un logiciel informatique de gestion du fichier élèves ;
- un site internet ;
- parc instrumental à compléter et/ou à renouveler (voir liste idoine).

V.5 Les travaux d'entretien des locaux

Travaux à réaliser dans le cadre du budget 2010

- Peintures des murs et plafonds des salles de danse de l'annexe ainsi que du couloir d'accès.

Travaux d'urgence à réaliser en 2010 dans le cadre de la régie du Conseil Général

- Peinture de la salle des professeurs et photocopieur.
- Ouvrir porte automatique de la porte principale.
- Changement du tapis du sas d'accueil d'entrée du conservatoire.
- Changement de place de la boîte aux lettres.
- Dépose des placards de deux salles du conservatoire.
- Réparation d'un store de la salle 307.

Travaux à réaliser dans le cadre d'un budget pluriannuel

Classement par priorité

- Annexe, salle de danse 2^{ème} étage : dépose du parquet, vérification des lambourdes et changement des pièces défectueuses, repose et ponçage du parquet.
- Éclairage des couloirs d'accès aux salles – Par souci d'économie et de sécurité, mise en place de détecteurs automatiques de présence.
- Annexe, couloir d'accès et sanitaires : Nécessité de mettre en place une ventilation.
- Annexe, salles de cours de danse : Mise en place d'aérations.
- Changement de la porte de secours en une porte pleine, après l'intrusion du 15 mars 2010.
- Changement progressif des moquettes des salles de cours par des linoleums ; à commencer par les salles 307 et 303.
- Installation d'une climatisation dans les deux salles susceptibles d'accueillir du public en soirée (nécessité de garder les fenêtres closes afin de ne pas créer de nuisances sonores).

Les heures non affectées

L'absence d'élèves pour certaines disciplines implique qu'un nombre conséquent d'heures d'enseignement ne sont pas effectuées. Pour les professeurs concernés, il est proposé :

- d'affecter une part plus importante de leur temps d'enseignement au parcours coordonné et à l'orientation des élèves inscrits en éveil ; ce, afin d'inciter les nouveaux élèves à pratiquer leur instrument ;
- de développer les présentations instrumentales en milieu scolaire sous forme d'animation/spectacle ;
- d'affecter une part de leur temps aux classes d'orchestres et/ou aux classes uniques décentralisées ;
- dans la mesure de leurs compétences, de leur proposer d'autres tâches pédagogiques.

Selon les projets et les objectifs attendus, des formations professionnelles seront mises en place.

Si les objectifs attendus ne sont pas atteints d'ici à la rentrée scolaire 2011-2012, il conviendra alors de réduire progressivement le temps d'enseignement non affecté tel que l'autorise le cadre de la Fonction publique territoriale.

Les salles de diffusion

Un enseignement artistique de qualité nécessite d'avoir une fréquence de passage sur scène adaptée au niveau d'étude des élèves. Par exemple, pour les élèves musiciens une moyenne de trois passages par an est indispensable pour la présentation de leur seul travail pédagogique personnel. Le conservatoire doit donc mettre en place les conditions matérielles pour organiser les auditions susceptibles d'accueillir l'ensemble des élèves. Cette nécessité pédagogique implique à elle seule l'organisation de près de 100 auditions d'élèves.

Actuellement les antennes de Digne-les-Bains et de Manosque ne disposent pas de moyens nécessaires pour l'organisation de ces auditions. La mise à disposition de lieux spécifiques est indispensable.

Les manifestations interdisciplinaires ou à résonance départementale s'ajouteront à ces auditions. Pour ce type de manifestation, les lieux existants semblent suffisants et adaptés. Toutefois, la mise à disposition ponctuelle mais régulière de grandes salles de représentation, selon un calendrier qu'il conviendra de définir, semble indispensable.

L'accueil des personnes handicapées

Actuellement, les deux antennes du conservatoire ne répondent pas aux normes qualitatives en matière d'accueil des personnes handicapées. Certes, peu de personnes ont concernées ; mais il est possible de se poser la question de savoir si le nombre réduit d'inscrits n'est pas la conséquence d'une simple impossibilité d'accès.

La MJC de Manosque...